Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 10/09/2024 - 134266 - 2006 B 07629 - 442 395 448 - TotalEnergies Electricité et Gaz France

TotalEnergies Electricité et Gaz France SA

Comptes annuels 2023

SOMMAIRE

SOMMAIRE **2**

COMPTE DE RESULTAT **3**

BILAN - ACTIF **4**

BILAN - PASSIF **5**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS **6**

NOTE 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 6
NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 11
NOTE 3. CHIFFRE D'AFFAIRES 13
NOTE 4. PRODUCTION IMMOBILISEE, SUBVENTIONS, REPRISES DE PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES 14
NOTE 5. CHARGES EXTERNES 15
NOTE 6. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES 16
NOTE 7. CHARGES DE PERSONNEL 16
NOTE 8. AUTRES CHARGES 16
NOTE 9. RESULTAT FINANCIER 17
NOTE 10. RESULTAT EXCEPTIONNEL 17
NOTE 11. IMPÔTS 18
NOTE 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 18
NOTE 13. IMMOBILISATIONS FINANCIERES 19
NOTE 14. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION 20
NOTE 15. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION 21
NOTE 16. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT 22
NOTE 17. CAPITAUX PROPRES 23
NOTE 18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 23
NOTE 19. DETTES FINANCIERES 24
NOTE 20. DETTES DIVERSES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF 25
NOTE 21. ENGAGEMENTS HORS-BILAN 26
NOTE 22. SITUATION FISCALE 27
NOTE 23. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 28
NOTE 24. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES 28
NOTE 25. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 28
NOTE 26. REMUNERATION DES DIRIGEANTS 28
NOTE 27. COMPTES CONSOLIDES 29
NOTE 28. EVENEMENTS POST CLÔTURE 29

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	2023	2022
Ventes de marchandises		11 410 678	16 319 010
Production vendue - services		4 037 297	7 899 354
Chiffres d'affaires	**3**	**15 447 975**	**24 218 363**
Production immobilisée		4 558	4 868
Subventions d'exploitation		2 410 892	974 439
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	**4**	24 404	26 402
Autres produits		7 099	5 743
PRODUITS D'EXPLOITATION		**17 894 928**	**25 229 816**
Achats de marchandises		12 602 374	16 887 817
Variation de stock (marchandises)		-	56 409
Achats de matières premières et autres approvisionnements	**5.1**	4 398 371	7 602 803
Variation de stock (autres approvisionnements)		249 134	(118 273)
Autres achats et charges externes	**5.2**	198 857	170 686
Achats et charges externes		**17 448 736**	**24 599 442**
Impôts, taxes et versements assimilés	**6**	**304 071**	**735 187**
Salaires et traitements		48 146	41 837
Charges sociales		18 452	16 359
Charges de personnel	**7**	**66 598**	**58 196**
Dotations aux amortissements sur immobilisations		110 761	122 725
Dotations aux provisions sur immobilisations		-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant		53 762	32 171
Dotations aux provisions pour risques et charges		5 554	1 223
Dotations d'exploitation		**170 077**	**156 119**
Autres charges	**8**	**53 836**	**50 717**
CHARGES D'EXPLOITATION		**18 043 318**	**25 599 661**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**(148 389)**	**(369 846)**
Produits financiers de participations		114 776	138 766
Autres intérêts et produits assimilés		1 214	209
Reprises sur provisions et transferts de charges		13 255	39
Différences positives de change		10	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Autres produits financiers		-	-
PRODUITS FINANCIERS		**129 255**	**139 015**
Dotations financières aux amortissements et provisions		10 255	-
Intérêts et charges assimilées		19 931	23 440
Différences négatives de change		77	19
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		54	-
CHARGES FINANCIERES		**30 317**	**23 458**
RESULTAT FINANCIER	**9**	**98 938**	**115 556**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		**(49 452)**	**(254 289)**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		10 196	54 524
Produits exceptionnels sur opérations en capital		410	120
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions		1 000	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS		**11 606**	**54 644**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		10 591	4 139
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		195	107
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	55 226
CHARGES EXCEPTIONNELLES		**10 786**	**59 472**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**10**	**820**	**(4 828)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	**11**	(95)	624
BENEFICE OU PERTE		**(48 536)**	**(259 742)**

BILAN - ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2023 Brut	Amort. et dep.	Net	31/12/2022 Net
Fonds de commerce		193 482	-	193 482	193 482
Concessions, brevets et droits similaires		16 206	(16 206)	-	3
Autres immobilisations incorporelles		564 925	(415 101)	149 823	201 221
Immobilisations en cours		13 537	-	13 537	9 161
Immobilisations incorporelles	**12**	**788 149**	**(431 307)**	**356 842**	**403 868**
Terrains		13	(13)	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		16 940	(12 698)	4 242	5 429
Immobilisations en cours		780	-	780	476
Immobilisations corporelles	**12**	**17 733**	**(12 711)**	**5 022**	**5 906**
Participations		663 060	(23 613)	639 448	630 760
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-
Autres immobilisations financières		5 566	-	5 566	90 544
Immobilisations financières	**13**	**668 626**	**(23 613)**	**645 014**	**721 304**
ACTIF IMMOBILISE		**1 474 509**	**(467 631)**	**1 006 878**	**1 131 077**
Matières premières, approvisionnements		136 210	-	136 210	385 343
Marchandises		-	-	-	-
Stocks et En-cours	**14**	**136 210**	**-**	**136 210**	**385 343**
Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commande	15.4	3 265	-	3 265	14 140
Clients et comptes rattachés	15.1	4 935 868	(174 192)	4 761 676	4 333 292
Autres créances	15.4	937 332	-	937 332	5 004 188
Créances		**5 876 465**	**(174 192)**	**5 702 272**	**9 351 619**
Valeurs mobilières de placement	16	-	-	-	-
Autres titres conférant un droit de propriété	16	-	-	-	-
Disponibilités	16	2 067	-	2 067	21 775
Charges constatées d'avance	15.2	449 992	-	449 992	308 922
Frais d'emission d'emprunt à étaler	15.3	-	-	-	33
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie actif		-	-		-
Disponibilités et divers		**452 059**	**-**	**452 059**	**330 730**
ACTIF CIRCULANT		**6 464 733**	**(174 192)**	**6 290 541**	**10 067 693**
TOTAL ACTIF		**7 939 242**	**(641 824)**	**7 297 419**	**11 198 770**

BILAN - PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel		5 165	5 165
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		265 187	265 187
Réserves		924	924
Report à nouveau		(102 181)	157 561
Résultat de l'exercice		**(48 536)**	**(259 742)**
Subventions d'investissement		282	402
CAPITAUX PROPRES	**17**	**120 841**	**169 497**
Provisions pour risques		71 105	75 654
Provisions pour charges		2 062	2 502
Provisions pour risques et charges	**18**	**73 167**	**78 156**
Autres emprunts obligataires		-	68 533
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		389 566	395 339
Emprunts et dettes financières divers		10 397	10 346
Dettes financières	**19**	**399 963**	**474 217**
Clients - avances et acomptes reçus		1 777 350	1 709 399
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 238 158	3 465 115
Dettes fiscales et sociales		532 147	637 533
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-
Autres dettes		694 538	456 354
Dettes diverses	**20.1**	**6 242 192**	**6 268 401**
Produits constatés d'avance	**20.2**	**461 255**	**4 208 498**
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie passif	**20.3**	-	-
DETTES		**7 176 578**	**11 029 273**
TOTAL PASSIF		**7 297 419**	**11 198 770**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

TotalEnergies Electricité et Gaz France (« la Société »), est un fournisseur alternatif d'énergie pour les particuliers, les petites entreprises, les réseaux multi-sites et les collectivités locales.

Note 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif à la réécriture du plan comptable général est sans incidence significative sur les comptes de la société. Les méthodes comptables appliquées pour établir cet arrêté sont identiques à celles appliquées dans le cadre de la clôture annuelle au 31 décembre 2022.

Les états financiers et les notes annexes aux états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1.1 Utilisation d'estimations et de jugements

L'établissement des états financiers nécessite le recours par la Société à des estimations et jugements qui affectent les montants inscrits dans les états financiers et les notes annexes. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existant à la date de clôture, les montants qui figureront dans les états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales méthodes comptables au titre desquelles la Société a recours à des estimations et jugements sont : l'évaluation des provisions pour risques et charges, le chiffre d'affaires relatif à l'énergie livrée, non relevée, non facturée, la détermination des valeurs actuelles de certaines immobilisations dans le cadre de tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur des contrats de livraison d'énergie non qualifiables de couverture

Les états financiers reflètent les meilleures estimations dont dispose la Société, sur la base des informations existantes à la date de clôture des comptes.

1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

1.2.1 Immobilisations incorporelles

Ce poste est principalement composé de fonds de commerce, coûts d'acquisitions des clients, de logiciels et de concessions, brevets et droits similaires. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Le fonds de commerce est constitué des malis de fusion avec les entités TSF et TEGAZ ainsi que du fonds de commerce TEGAZ existant.

Les coûts d'acquisitions des clients correspondent aux dépenses externes encourues par la société et directement affectables à des contrats signés avec des clients. Ces dépenses sont principalement constituées des commissions versées aux prestataires de vente et des frais de traitement de dossier lors de l'activation. Dès lors que la Société estime que ces contrats clients généreront des avantages économiques futurs pour la société, ces dépenses sont enregistrées en immobilisations incorporelles.

Certains frais de développement de projets, principalement informatiques, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsqu'ils satisfont à des conditions précises notamment sur la faisabilité technique et la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs.

Les dépenses de recherches sont comptabilisées en charge dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

1.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées des aménagements des locaux, du matériel informatique et du mobilier de bureau. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, l'actif est comptabilisé globalement. Si, dès l'origine, un ou plusieurs éléments ont chacun des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.

1.2.3 Amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité déterminées en fonction de l'utilisation attendue des immobilisations. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Coûts d'acquisitions des clients	Linéaire 4 ans
- Logiciels et autres immobilisations incorporelles	Linéaire 3 à 5 ans
- Installations générales, aménagements divers	Linéaire 3 à 10 ans
- Matériel informatique	Linéaire 3 ans
- Mobilier de bureau	Linéaire 4 ans
- Fonds de commerce	Non amorti

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux amortissements sur immobilisations ».

1.2.4 Dépréciations

A chaque clôture, la Société apprécie s'il existe des indices de perte de valeur des immobilisations. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif immobilisé à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité du bien pour l'entreprise. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les dotations aux dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux dépréciations sur immobilisations ».

1.3 Immobilisations financières

1.3.1 Titres de participation

Les titres de participation sont des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle sur la société émettrice et permettent d'établir des relations d'affaires. Ils sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition augmenté des frais accessoires directement liés.

Une provision pour dépréciation peut être constituée sur les titres en fonction de leur valeur d'utilité à la clôture. Cette valeur d'utilité est déterminée selon des règles multicritères qui tiennent compte notamment de la situation nette des sociétés émettrices et des perspectives de rentabilité à moyen terme.

1.3.2 Créances rattachées à des participations

Il s'agit essentiellement de financements par la société des besoins de trésorerie des filiales de la société afin de permettre leur développement interne et externe. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participations, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

1.3.3 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières comprennent principalement :

- Des dépôts de garantie versés en couverture de risques liés aux opérations réalisées sur les contrats à terme (« initial margin »). Ces dépôts sont révisés régulièrement pour les contreparties avec lesquelles la société réalise des opérations de marché. Le montant figurant au bilan correspond à la valorisation de ces dépôts au dernier jour de l'exercice ;
- Des dépôts réalisés au titre des contrats de fourniture d'électricité et de gaz auprès des contreparties de la Société, y compris envers la Caisse des Dépôts et Consignations au titre de l'Arenh ;
- Des dépôts de garantie versés dans le cadre des locations immobilières des locaux de la Société.

1.4 Stocks et en-cours

Sont enregistrés dans les comptes de stocks :

- Les certificats relatifs au mécanisme d'obligation de capacités, valorisés selon la méthode du cout unitaire moyen pondéré,
- Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.
- Les panneaux photovoltaïques et les onduleurs, valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré intégrant les frais de transport et extensions de garantie.

Certificats de capacités

Suite à la décision de la Commission Européenne, rendue début novembre 2016 et ayant jugé compatible avec la réglementation européenne le marché de capacité proposé par la France, le mécanisme de capacité français est entré formellement en vigueur. Celui-ci se traduit à compter du 1er janvier 2017 pour les fournisseurs d'électricité, par l'obligation de disposer de certificats de capacités à hauteur des besoins de leur parc client à la pointe de consommation, et pour les producteurs d'électricité, par l'obtention de certificats, cessibles sur le marché, à mesure de leur disponibilité effective.

La société comptabilise un stock de certificats de capacité valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les certificats détenus en date de clôture comptable sont supérieurs à l'obligation et à l'inverse une dette si les volumes de certificats de capacités sont inférieurs. Cette dette est évaluée sur la base des prix de marché à la clôture.

Certificats d'économie d'énergie

La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) impose aux vendeurs d'énergie la promotion active de l'efficacité énergétique auprès de leurs clients. En fin de chaque période, les vendeurs d'énergie doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats d'économie d'énergie (en KWh CUMAC) équivalent à leurs obligations, calculées en fonction des ventes d'énergie réalisées sur une période

définie. Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les opérateurs ou par l'achat à d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie. En cas de non-respect de leurs obligations, les vendeurs d'énergie doivent s'acquitter d'une pénalité libératoire.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique a instauré un nouveau type de certificats d'économie d'énergie spécifiquement dédié à des actions d'économies d'énergie réalisées au bénéfice de ménages en situation de précarité énergétique.

La société comptabilise un stock de CEE valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les CEE détenus en date de clôture comptable sont supérieures à l'obligation découlant des volumes d'énergie commercialisés auprès des clients finaux et à l'inverse une dette est constatée si les volumes de CEE sont inférieurs à l'obligation cumulée de la société relative aux économies d'énergie. Cette dette est évaluée en tenant compte des CEE acquis à terme et pour le solde de l'obligation, sur la base des prix de marché à la clôture.

A la clôture, la Société prend en compte les perspectives de prix et de consommation pour déterminer la valeur probable de réalisation des stocks et comptabilise le cas échéant une dépréciation lorsque celle-ci est inférieure au coût moyen pondéré.

La société utilise également le modèle « négoce » pour les Certificats d'Economies d'Energie » destinés à TotalEnergies Marketing France. Ces dossiers sont suivis séparément du modèle « obligé ».

1.5 Créances d'exploitation

1.5.1 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Elles intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, relevée et non facturée et celles relatives à l'énergie livrée non relevée et non facturée.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation statistique qui prend en compte l'ancienneté des créances et les données historiques de recouvrement de la Société.

La Société reconnait une perte sur créance irrécouvrable dès lors qu'elle reçoit de la part de ses prestataires de recouvrement un certificat d'irrécouvrabilité ou, dans le cas d'un client professionnel, au regard des conséquences d'une procédure collective.

1.5.2 Autres créances

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles comprennent principalement des créances liées à la taxe sur la valeur ajoutée.

Une provision pour dépréciation des autres créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable.

1.6 Charges constatées d'avance

Dans le cadre de l'affectation d'énergie par le gestionnaire du réseau et sur la base de relèves d'index encadrant la période de consommation, des ajustements peuvent être comptabilisés en charges constatées d'avance ou en dettes fournisseurs selon le sens de ces ajustements.

Les charges constatées d'avance sont également constituées des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) facturés en cours de validation par le pôle EMMY à la date de clôture.

1.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées par la Société si les trois conditions suivantes sont remplies :

- il existe une obligation actuelle vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Dans des cas extrêmement rares, il se peut qu'une provision ne puisse être comptabilisée par manque d'estimation fiable. Cette obligation est alors indiquée dans les notes annexes en tant que passif éventuel.

1.8 Provisions pour avantages du personnel

Conformément à l'option offerte par l'avis du Comité d'Urgence du CNC n°2000-A du 6 juillet 2000, la Société inscrit à son passif sous forme de provision les engagements accordés au personnel correspondant au versement d'indemnités de fin de carrière déterminées en fonction de la convention collective en vigueur au sein de la Société.

Il n'existe pas d'autre engagement de la Société envers le personnel susceptible de faire l'objet de provisions.

La valorisation du montant de ces indemnités est effectuée sur la base d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de projection de salaires qui tiennent compte des facteurs propres à la Société ainsi que de facteurs macro-économiques (taux d'inflation, taux d'actualisation, etc.).

1.9 Dettes financières et autres dettes

Les dettes financières et les autres dettes diverses de la Société sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

1.10 Opérations à terme

La Société conclut, dans le cadre de son activité, des achats et ventes à terme d'électricité, de gaz et de CO2 sur le marché de gré à gré ou sur un marché organisé (EEX, Powernext, Belpex, Ice Endex).

Ces opérations sont considérées comme des « contrats relatifs à des marchandises » et rentrent dans le cadre du règlement 2015-05 de l'Autorité des normes comptables (ANC) relatifs aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture que la Société a donc appliqué depuis le 1er janvier 2017.

La très large majorité des contrats de livraison à terme d'électricité, de gaz et de CO2, négociés par la société correspondent à des instruments éligibles à la comptabilité de couverture dans la mesure où ces contrats sont négociés dans l'objectif d'approvisionner la clientèle de la société. A ce titre :

- Aucune provision pour risque n'est constatée en cas de perte latente sur ces produits dérivés,
- Les variations de valeur latente des contrats en cours à la clôture ne sont pas comptabilisées,

- L'impact en compte de résultat de la période des dénouements des contrats négociés sur les marchés de gros réglementés est différé sur la période de livraison effective de l'énergie :

 - Les dénouements techniques propres au fonctionnement des marchés réglementés (dénouement en cascade (« cascading »), ajustement de résultat (« P&L adjustment ») et compensation (« netting »)) sont comptabilisés dans des comptes de produits constatés d'avance ou charges constatés d'avance jusqu'à la date de livraison alors qu'ils étaient auparavant enregistrés au compte de différences d'évaluation sur instruments de trésorerie actif ou passif.

Les montants nominaux des contrats constituent des engagements hors bilan présenté dans la note 21 des annexes.

1.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose entre une activité de « vente au détail » et une activité de « vente en gros ». L'activité de détail correspond à la fourniture d'énergie aux utilisateurs finaux ainsi qu'à des prestations liées à l'acheminement de cette énergie, tandis que l'activité de vente en gros représente les livraisons d'énergie sur le réseau français réalisées lors d'opérations sur un marché organisé ou de gré à gré avec d'autres opérateurs de marché.

La Société constate un produit quand :

- l'existence du contrat est acquise ;
- la livraison a eu lieu ou la prestation de service est achevée ;
- le prix est fixé ou déterminable ;
- le caractère recouvrable des créances est probable.

Pour la détermination des quantités d'énergie livrée de l'activité de détail, la Société est amenée à estimer ces quantités en se basant notamment sur :

- des profils de consommation des clients de la société ;
- des données de consommation des clients transmises par les gestionnaires de réseau ;
- des informations extérieures telles que les températures réalisées ;
- des données relatives au volume d'énergie affecté à la société par le gestionnaire du réseau.

 La détermination de ces quantités s'appuie nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les comptes.

Pour les opérations de l'activité de gros, le chiffre d'affaires est reconnu à la date de leur dénouement à savoir à la livraison physique.

1.12 Impôts

Les impôts sont comptabilisés selon la méthode de l'impôt exigible.

Note 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 BASCULE VERS UNE STRATEGIE "VALUE OVER VOLUME"

Après plusieurs années de conquête commerciale basée sur une croissance en volume du parc, 2023 a marqué un tournant dans la stratégie d'IPFR vers le "value over volume" via notamment la rationalisation du portefeuille clients.

Au 31 décembre 2023, le parc client « particuliers » en France s'établit ainsi à environ 3,6 millions de sites clients en électricité et 1,3 millions de sites clients en gaz, contre respectivement 3,7 millions et 1,3 millions au 31 décembre 2022.

2.2 ARENH

Dans le cadre du mécanisme ARENH, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a reçu un total de demande de 148,9 TWh pour l'année 2023, alors que la loi fixe un plafond de 100 TWh par an, au prix de 42€/MWh. La CRE a procédé à la répartition de ce volume de 100 TWh au prorata des demandes des fournisseurs formulées dans le cadre du guichet de novembre 2022.

2.3 GEL DU TRV GAZ

Face à la très forte hausse des prix du gaz sur les marchés, le gouvernement avait décidé de geler le niveau des TRV gaz à son niveau du 1er octobre 2021, jusqu'au 30 juin 2023, échéance de leur suppression. Aucune autre mesure de gel de prix du gaz n'a été prise par la suite.

Afin d'assurer la transparence et de la visibilité nécessaires à l'ensemble des acteurs, la CRE a publié chaque mois le tarif des TRVG gaz tels qu'ils auraient été constatés en l'absence de gel.

2.4 GEL DU TRV ELECTRICITE

L'article 181 de la loi de finances pour 2023 donne au gouvernement le pouvoir de limiter à 15 % TTC la hausse des TRV électricité par rapport aux propositions de la CRE. Il prévoit également des modalités de compensation pour les fournisseurs, aussi bien ceux proposant des offres indexées sur les TRV que ceux proposant des offres dépendant des prix de marché.

Le gouvernement a fait usage de cette possibilité : l'arrêté du 30 janvier 2023 plafonne la hausse des TRVE au 1er février 2023 à + 15 % en moyenne et celui du 28 juillet 2023 à + 10 % en moyenne au 1er août 2023.

2.5 INSTAURATION D'UNE NOUVELLE CONTRIBUTION

La loi de finances pour 2023 a instauré une contribution sur la rente inframarginale, applicable aux centrales à cycle combiné gaz détenues par les filiales de production de TotalEnergies Electricité et Gaz France, avec effet rétroactif au 1er juillet 2022 Initialement prévue jusqu'au 31/12/2023, cette contribution a été renouvelée dans le cadre de la loi de finance 2024, dans des modalités similaires à la période précédente (taux de contribution et seuil applicable légèrement revus). Cette contribution a eu un impact significatif sur les résultats de 2023des filiales de production et continuera à peser lourdement sur ceux de 2024.

2.6 SOUTIEN DES TPE ET PME

TotalEnergies Electricité et Gaz France s'est engagée à soutenir les TPE et PME dans le cadre des dispositifs prévus par la loi de finances pour 2023 (bouclier tarifaire et amortisseurs). Pour ces clients, ayant signé ou renouvelé leur contrat au second semestre 2022 lorsque les prix étaient les plus élevés, TotalEnergies contribue à hauteur de 100 €/MWh au dispositif d'aide du gouvernement à destination des TPE, partageant de ce fait la charge de l'aide avec l'Etat, et complète celui prévu pour les PME afin de garantirun prix moyen annuel de 230 €/MWh hors taxes et hors acheminement variable, offrant une protection supplémentaire, ainsi qu'un lissage du prix sur l'année.

TotalEnergies Electricité et Gaz France propose également à ses clients, lorsqu'ils en font la demande, des facilités de paiement.

2.7 ACQUISITION DSFLOW

Le 13 décembre 2023, la Société a fait l'acquisition de 100% des titres de la société dsflow. Cette société a notamment pour objet des services de développements informatiques.

Note 3. CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	2023	2022
Ventes d'électricité aux utilisateurs finaux	4 386 762	2 986 434
Reventes d'électricité - activité de gros	1 516 876	7 010 687
Vente de gaz aux utilisateurs finaux	2 197 194	1 961 932
Revente de gaz, CO2 et pétrole - activité de gros	2 436 287	3 838 996
Contrat d'echange	2 054 908	5 189 681
Fourniture d'électricité et de gaz	**12 592 027**	**20 987 730**
Facturation acheminement pour le compte de tiers - électricité	1 558 997	1 595 006
Facturation acheminement pour le compte de tiers - gaz	478 949	477 465
TCFE et autres taxes	295 614	729 651
Refacturation de frais aux clients	16 522	4 874
Facturation de services annexes	58 282	59 418
Ventes de CEE et certificats de capacité	270 219	197 796
Autres prestations de services	177 364	166 423
Prestation de services et autres	**2 855 947**	**3 230 633**
Chiffre d'affaires total	**15 447 975**	**24 218 363**

Le Chiffre d'Affaires « Fourniture d'électricité et de gaz » est constitué :

- de l'électricité et du gaz livrés à destination des clients finaux, essentiellement constitués de clients profilés. Les clients profilés sont des clients qui ont une consommation individuelle plus faible que les télérelèves, qui ne justifie pas la télérelève par le gestionnaire de transport ou de distribution. Leur consommation est d'abord estimée puis révisée au relevé visuel du compteur environ deux fois par an ou par télérelève pour ceux qui ont des compteurs connectés.
- de l'électricité et du gaz livrés sur les marchés de gros (livraison sur les points notionnels des réseaux de transport).
- et des produits liés au contrat d'échange d'électricité contre gaz concernant les centrales CCGT.

Le poste TCFE et autres taxes est constitué principalement par les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) et TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel) et par la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), instaurée par la loi Nome au 1er janvier 2011 qui a remplacé les Taxes Locales. Ces taxes sont facturées au client final, mais le redevable est le fournisseur d'énergie. Dès lors il convient de faire apparaitre ces taxes en chiffre d'affaires et en impôts et taxes.

La refacturation de frais aux clients est principalement constituée de l'ensemble des frais de gestion répercutés aux clients suite à des incidents de paiements ou à des demandes des clients.

Les facturations des services annexes sont notamment composées des Options et Packs souscrits par les clients qui viennent en complément de leur contrat de fourniture d'énergie. Ces Options permettent aux clients de profiter d'avantages spécifiques (service client dédié, assurance dépannage...).

Note 4. PRODUCTION IMMOBILISEE, SUBVENTIONS, REPRISES DE PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES

En milliers d'euros	2023	2022
Production immobilisée	**4 558**	**4 868**
Subventions d'exploitation	**2 410 892**	**974 439**
Reprise de provisions pour risques et charges	9 543	14 576
Reprises de provisions coûts d'acquisition des clients	-	-
Reprises de provisions dépreciation de stock	-	-
Reprises de provisions créances douteuses	12 333	5 325
Reprises sur amortissements	-	-
Transfert de charges	2 529	6 501
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	**24 404**	**26 402**
Prestations sur taxes locales	130	2 225
Produits divers de gestion courante	6 969	3 519
Autres produits	**7 099**	**5 743**
Production immobilisée, reprises de provisions et transfert de charges	**2 446 953**	**1 011 453**

La production immobilisée correspond à l'activation des charges de personnel directement affectables à la production d'immobilisations pour la Société. Ce montant comprend essentiellement les charges de personnel des effectifs des services internes dédiés aux systèmes d'information.

Les transferts de charges comprennent notamment les montants compensés par la Commission de Régulation de l'Energie dans le cadre des dispositifs de cheques énergie électricité et gaz, de Biométhane et de la clé Conso Live.

La subvention d'exploitation comptabilisé dans les comptes au 31.12.2023 correspond à la compensation que la société reçoit de l'Etat suite :

- au gel du TRV gaz depuis le mois de novembre 2021,
- au gel du TRV électricité depuis le mois de février 2022
- à l'amortisseur électricité depuis le mois de janvier 2023

Note 5. CHARGES EXTERNES

5.1 Achats

En milliers d'euros	2023	2022
Achats d'électricité à terme	6 940 210	4 120 502
Achats d'électricité spot	709 277	6 077 704
Achats gaz et CO2	4 553 882	6 258 916
Charge de réconciliation des flux électriques	97 417	(39 545)
Charge de réconciliation des flux gaziers	7 492	45 226
Autres frais liés aux achats d'énergie	294 097	425 012
Contrat d'echange	2 054 908	5 189 681
Achats de marchandises	**14 657 282**	**22 077 498**
Variation de stock de marchandises	-	56 409
Variation de stock - marchandises	**-**	**56 409**
Acheminement électricité	1 558 997	1 595 818
Autres approvisionnements	199 690	199 791
Transport, Stockage, Distribution gaz	584 783	617 529
CSPE	(8)	(16)
Autres approvisionnements	**2 343 463**	**2 413 122**
Variation de stock autres approvisionnements	249 134	(118 273)
Variation de stock - autres approvisionnements	**249 134**	**(118 273)**
Achats	**17 249 878**	**24 428 756**

5.2 Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	2023	2022
Charges liées aux services annexes	-	-
Sous-traitance	67 657	66 976
Credit bail / Location et charges locatives	5 214	4 722
Honoraires	80 642	60 186
Publicité / Communication	21 853	15 276
Frais postaux et telecom	4 748	7 309
Frais bancaires	2 712	2 522
Primes d'assurance	5 964	5 792
Autres	10 067	7 903
Autres achats et charges externes	**198 857**	**170 686**

Au cours de l'exercice, la Société a engagé des dépenses pour acquérir des clients. Une partie de ces charges constitue une immobilisation incorporelle et est inscrite à l'actif du bilan. Au cours de l'exercice, la Société est en mesure de distinguer la part des dépenses à inscrire en charges de celle à inscrire à l'actif et n'utilise donc pas un compte de transfert de charges. Au cours de l'exercice 2023, 45,3 millions d'euros d'autres achats et charges externes ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles (représentés principalement par les charges de rémunération des distributeurs, et des prestataires de ventes externalisés, tout particulièrement des centres d'appels, concourant directement à l'acquisition de clients). Ce montant était de 74,0 millions d'euros en 2022.

La variation du poste « Publicité / Communication » s'explique par l'augmentation des dépenses marketing, réalisées pour soutenir la stratégie d'accélération des ventes mise en place au S2 2023. A l'inverse, en 2022, il avait été décidé de freiner les acquisitions, ce qui avait eu pour effet de ralentir les opérations marketing et les campagnes publicitaires.

L'augmentation du poste « Honoraires » s'explique par la création de la BU Integrated Power courant 2023 ce qui a entraîné une hausse de ces dépenses (25m€).

Note 6. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

En milliers d'euros	2023	2022
Impôts et taxes sur rémunérations	823	752
Autres impôts et taxes (administration et impôts)	(482)	270
Constribution sociale de solidarité et autres	8 119	4 771
TCFE et autres taxes sur le chiffre d'affaires	295 611	729 393
Impôts et taxes	**304 071**	**735 187**

Le poste TCFE et autres taxes est constitué principalement par les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité également appelée CSPE), TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel) et par la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE). Ces taxes sont facturées au client final, mais le redevable est le fournisseur d'énergie, dès lors il convient de faire apparaitre ces taxes en chiffre d'affaires et en impôts et taxes. La variation de ce poste est liée à la baisse de la TICFE et TCFE dans le cadre du bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement.

Note 7. CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros	2023	2022
Salaires et traitements	46 273	40 739
Charges sociales	20 325	17 456
Charges de personnel	**66 598**	**58 196**

La hausse de la masse salariale est liée d'une part à l'augmentation du nombre de salariés suite à la mise en place de la BU Integrated Power, et d'une autre part à l'augmentation des salaires.

L'évolution des effectifs moyens sur les deux derniers exercices est la suivante :

	2023	2022
Cadres	495	491
Employés et agents de maitrîse	163	150
Effectif moyen	**658**	**641**

Note 8. AUTRES CHARGES

En milliers d'euros	2023	2022
Pertes sur créances irrécouvrables	50 510	48 066
Autres charges de gestion	3 326	2 651
Autres charges	**53 836**	**50 717**

Les pertes sur créances irrécouvrables sont présentées nettes :

- de la compensation reçue d'Enedis correspondant à la part acheminement électricité des impayés pour un montant de 13,0 millions d'euros en 2023 et 16,0 millions d'euros en 2022.
- de la compensation reçue de GRDF correspondant à la part acheminement gaz des impayés pour un montant de 4,2 million d'euros en 2023 et 4,6 million d'euros en 2022.

Note 9. RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	2023	2022
Reprises sur provisions	13 255	39
Revenus des comptes courants consentis aux filiales	30 960	12 064
Dividendes	83 816	126 702
Différences positives de change	10	0
Revenus des créances commerciales et comptes bancaires	397	32
Autres produits financiers	816	177
Produits financiers	**129 255**	**139 015**
Dotations financières aux provisions	(10 255)	
Intérêts sur comptes bancaires	(600)	(10 503)
Intérêts sur emprunts obligataires	(1 677)	(4 151)
Intérêts sur emprunts bancaires	(17 654)	(8 786)
Différences négatives de change	(77)	(19)
Autres charges financières	(54)	
Charges financières	**(30 317)**	**(23 458)**
Résultat financier	**98 938**	**115 556**

La société a perçu en 2023 83,8 millions d'euros de dividendes dont 30,7 millions d'euros de TotalEnergies Renouvelables France, 17,0 millions d'euros de TotalEnergies CE Bayet, 3,1 millions d'euro de Vertigo et 33 millions d'euros de TotalEnergies CE Saint Avold.

Le montant des revenus de comptes courants groupe est en forte hausse du fait de la hausse des taux.

Le montant des charges d'intérêts financiers a diminué en 2023, suite à une hausse des taux d'intérêts sur le prêt d'exploitation (+8,9 millions d'euros) compensé par la baisse des intérêts financiers versés au titre des appels de marge-initial margin (- 8,5 millions de euros) et au remboursement de l'emprunt obligataire (-2,5 millions de euros).

Note 10. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	2023	2022
Produit de cession des immobilisations	290	-
Subvention d'équipement	120	120
Reprises sur provisions et dépréciations	1 000	-
Reprises sur amortissements	-	-
Autres produits exceptionnels	10 196	54 524
Produits exceptionnels	**11 606**	**54 644**
VNC des immobilisations cédées	(195)	(107)
Dotations aux provisions et dépréciations	-	(55 226)
Dotations aux amortissements	-	-
Autres charges exceptionnelles	(10 591)	(4 139)
Charges exceptionnelles	**(10 786)**	**(59 472)**
Résultat exceptionnel	**820**	**(4 828)**

Le poste « Autres produits exceptionnels » tient compte du dégrèvement obtenu pour les droits d'enregistrement de la centrale de Saint-Avold (8,9m€).

Le poste « Autres charges exceptionnelles » se compose principalement du paiement de protocole transactionnel dans le cadre de litiges qui opposait la Société à des tiers.

Note 11. IMPÔTS

Pour l'exercice 2023, le calcul et la décomposition de la charge d'impôt, au taux normal de 25%, et du résultat net de l'exercice sont présentés ci-dessous :

		Impôt							Résultat net	
En milliers d'euros	Resultat avant impôt	Théorique au taux normal	Retraitements fiscaux	Reports déficitaires propres à imputer	Reports déficitaires base élargie à imputer	Déficits et retraitements intégration	Dû au taux normal	Contributions sur l'impôt	Théorique	Comptable
Resutat courant	(49 452)	(12 771)	(97 809)	-	-	-	-	-	(49 452)	(49 452)
Résultat exceptionnel	820	212	-	-	-	-	-	-	820	820
Participation des salariés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments impôts	95	-	-	-	-	-	-	-	95	95
TOTAL	**(48 536)**	**(12 559)**	**(97 809)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(48 536)**	**(48 536)**

Les retraitements fiscaux correspondent principalement à la réintégration des dividendes perçus.

Au regard de son résultat fiscal déficitaire la société n'a pas payé d'IS au titre de l'année 2023 (voir note 22).

Note 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

12.1 Valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles

En milliers d'euros	31/12/2022	Aug.	Dim.	Transfert	31/12/2023
Fonds de commerce	193 482	-	-	-	193 482
Coûts d'acquisition des clients	706 348	45 272	(298 901)		452 719
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	135 779	5 862	(19 930)	6 701	128 412
Immobilisations en cours	9 161	11 167	(91)	(6 701)	13 537
Immobilisations incorporelles	**1 044 770**	**62 302**	**(318 922)**	**-**	**788 149**
Installations générales, agencements et divers	6 044				6 044
Matériel de bureau, informatique et mobilier	12 620	457	(2 217)	50	10 910
Immobilisations en cours	476	354		(50)	780
Immobilisations corporelles	**19 140**	**811**	**(2 217)**	**-**	**17 733**
Immobilisations brutes	**1 063 910**	**63 112**	**(321 140)**	**-**	**805 883**

Les immobilisations incorporelles en cours au 31/12/2023 concernent essentiellement les coûts relatifs à l'installation et au paramétrage de logiciels, pour la partie qui est encore en développement.

Les postes « coûts d'acquisitions clients » et « Logiciels » dont la VNC était à 0 et dont la date de mise en service était supérieure à 5 ans ont été mis aux rebuts.

Les immobilisations corporelles en cours au 31/12/2023 concernent les coûts relatifs à des projets d'innovation développés au sein de la société.

La diminution du poste « matériel de bureau, informatique et mobilier » s'explique par le transfert de notre Data Center à la société TotalEnergies Global Information Technology.

12.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaillent ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2022	Aug.	Dim.	Transfert	31/12/2023
Fonds de commerce	(12 413)	-	-	-	(12 413)
Coûts d'acquisition des clients	(516 761)	(94 203)	298 901	-	(312 063)
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	(111 728)	(15 034)	19 930	-	(106 831)
Immobilisations en cours	0	-	-	-	0
Immobilisations incorporelles	**(640 902)**	**(109 237)**	**318 831**	-	**(431 307)**
Installations générales, agencements et divers	(3 022)	(595)	-	-	(3 617)
Matériel de bureau, informatique et mobilier	(10 213)	(896)	2 014	-	(9 094)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	**(13 234)**	**(1 491)**	**2 014**	-	**(12 711)**
Amortissements et dépréciations	**(654 136)**	**(110 728)**	**320 845**	-	**(444 018)**
Dont amortissements linéaires	*(654 136)*	*(110 728)*	*320 845*	-	*(444 018)*
Dont amortissements dégressifs	-	-	-	-	-
Dont dépréciations	-	-	-	-	-

L'amortissement à l'ouverture de 12 413 K€ du fonds de commerce correspond au fonds de commerce existant de TEGAZ repris lors de la fusion en 2019 avec la société (ce fonds de commerce était déjà totalement amorti).

Les postes « coûts d'acquisitions clients » et « Logiciels » dont la VNC était à 0 et dont la date de mise en service était supérieure à 5 ans ont été mis aux rebuts.

Note 13. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

13.1 Valeur brute des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2022	Aug.	Dim.	31/12/2023
Titres de participation	644 104	18 943	-	663 047
Fiducie	13	-	-	13
Titres de participation	**644 117**	**18 943**	-	**663 060**
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-			-
Autres prêts	129	326	(345)	110
Dépôts et garanties	90 361	8 138	(93 043)	5 456
Actions propres	54		(54)	-
Autres immobilisations financières	**90 544**	**8 464**	**(93 442)**	**5 566**
Immobilisations financières brutes	**734 661**	**27 407**	**(93 442)**	**668 626**

L'augmentation des titres de participation est liée :

- à l'acquisition fin 2023 de la société DS Flow pour un montant de 8 m€. La Société proposera à ses clients B2B multisites grands consommateurs d'électricité une solution SaaS (Software-as-a-Service) innovante pour piloter leurs actifs en temps réel et ainsi optimiser leur stratégie d'approvisionnement.

- à une opération d'augmentation du capital par apport d'une partie de la créance de compte-courant de la Société au capital de TotalEnergies Integrated Power ESS Belgium (ex-DEBL) décidée en AG du 20 juin 2023, pour un montant de 10 m€.

Les autres prêts sont des prêts accordés aux salariés pour souscrire à des actions du groupe TotalEnergies dans le cadre des augmentations de capital réservées au personnel.

Les dépôts et garanties comprennent des garanties données dans le cadre de ventes réalisées dans le marché de gré à gré ou marchés organisés (appels de marge initiales). L'exposition au marché a pris fin au cours de l'année 2022, cela explique la diminution des dépôts et garanties due notamment au remboursement des appels de marge initiaux.

13.2 Provisions pour dépréciation des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2022	Dotation	Reprise			31/12/2023
			utilisée	non utilisée	Transfert	
Participations	13 357	10 255	-	-	-	23 613
Créances rattachées à des participations	-		-	-	-	-
Provisions sur immobilisations financières	**13 357**	**10 255**	**-**	**-**	**-**	**23 613**

La dotation pour dépréciation du poste « Participations » correspond à la dépréciation complémentaire sur les titres de la filiale TotalEnergies Integrated Power ESS Belgium détenue à 100% par la Société, suite à une augmentation de capital par abandon de créance en compte courant.

Note 14. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

En milliers d'euros	31/12/2022	Aug.	Dim.	31/12/2023
Stocks de fournitures consommables -certificats de capacités	385 343	119 051	(368 184)	136 210
Capacites	181 468	117 083	(164 338)	134 214
CEE	201 891		(201 891)	-
Panneaux & Onduleurs	1 984	1 968	(1 956)	1 996
Stock - valeur brute	**385 343**	**119 051**	**(368 184)**	**136 210**
Dépréciation du stock de fournitures consommables	-	-	-	-
Dépréciation du stock de marchandises	-	-	-	-
Stock - valeur nette	**385 343**	**119 051**	**(368 184)**	**136 210**

Le stock de fournitures consommables est composé des certificats de capacités, et des panneaux photovoltaïques et onduleurs.

Le stock de CEE a été totalement utilisé au cours de l'année 2023. Le PNCEE mène un contrôle depuis le début de l'année. De ce fait, les CEE ne sont pas validés lors de l'instruction du contrôle. Les CEE en attente de validation sont comptabilisés en CCA.

Note 15. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

15.1 Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients	1 755 401	1 275 673
Clients - factures à établir	3 180 467	3 190 382
Créances clients et comptes rattachés - valeur brute	**4 935 868**	**4 466 054**
Dépréciation des créances clients	(174 192)	(132 763)
Créances clients et comptes rattachés - valeur nette	**4 761 676**	**4 333 292**

Concernant les factures à établir des clients, la Société propose à ses clients une offre commerciale de mensualisation des paiements (montant mensuel fixe) lui permettant de lisser ses dépenses sur l'année. Avec cette offre, la société ne facture le client qu'une fois par an lors de sa relève de compteur et effectue une régularisation du plan de mensualisation le cas échéant. Au 31 décembre 2023, la société a comptabilisé les mensualités payées par ces clients et déterminé également l'équivalent des factures qui auraient été émises pour les périodes correspondantes.

La variation des provisions pour dépréciations des créances clients se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2022	Dotation	Reprise		31/12/2023
			utilisée	non utilisée	
Dépréciation des créances clients	132 763	53 762	(12 333)	-	174 192

15.2 Charges constatées d'avance

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Energie payée non encore livrée	22 747	88 977
CEE facturés non encore livrés	339 419	86 342
Stock virtuel gaz	84 223	129 679
Charges générales diverses constatées d'avance	3 603	3 924
Charges constatées d'avances	**449 992**	**308 922**

Le stock de gaz a été transféré à TGP en cours d'année 2022 et échangé par un stock de gaz financier comptabilisé en charges constatés d'avance.

La hausse des CCA en lien avec les CEE est due principalement au contrôle du PNCEE.

15.3 Frais d'émission d'emprunt à étaler

En milliers d'euros	31/12/2022	Aug.	Dim.	31/12/2023
Frais d'émission emprunt à étaler	33	-	(33)	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	**33**	**-**	**(33)**	**-**

Les frais d'émission d'emprunt à étaler se composent des frais d'émission d'emprunts obligataires qui sont amortis en mode linéaire sur la durée de chaque tranche.

15.4 Etat des échéances des créances

En milliers d'euros	31/12/2023	< 1 an	> 1 an
Autres prêts	110	110	-
Dépôts de garantie	5 456	3 178	2 278
Immobilisations financières hors participations	**5 566**	**3 288**	**2 278**
Fournisseurs, avances et acomptes versés sur commande	3 265	3 265	-
Clients et comptes rattachés	4 935 868	4 935 868	-
Personnel, sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 398	2 398	-
Etat - Taxes sur la valeur ajoutée	306 686	306 686	-
Etat - Autres impôts et taxes	82 644	82 644	-
Compte Courant groupe	514 902	514 902	-
Débiteurs divers	30 701	30 701	-
Créances	**5 876 465**	**5 876 465**	-
Charges constatées d'avance	**449 992**	**449 933**	**59**
Total	**6 332 023**	**6 329 686**	**2 337**

15.5 Produits à recevoir

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Clients - factures à établir	3 180 467	3 190 382
Personnel - produits à recevoir	265	30
Organismes sociaux - produits à recevoir	1 882	1 882
Divers - produits à recevoir	11 464	9 049
Banque - intérêts courus à recevoir	473	1 647
Produits à recevoir	**3 194 551**	**3 202 989**

Les produits à recevoir divers comprennent notamment :

- les montants en attente de compensation par la Commission de Régulation de l'Energie dans le cadre des chèques énergie pour l'électricité et gaz pour un montant de 0.4 million d'euros, des surcoûts liés aux achats de Biométhane pour 0.9 million d'euros,
- la part acheminement des créances irrécouvrables du quatrième trimestre 2023 en attente de compensation par Enedis et GRDF pour 10.0 million d'euros

Note 16. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Comptes bancaires	1 960	21 040
Appels de marge	107	735
Disponibilités	**2 067**	**21 775**

Note 17. CAPITAUX PROPRES

17.1 Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2022	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Variation Capital	Variation subv. Investissement	31/12/2023
Capital social	5 165	-	-	-	-	5 165
Prime d'émission	265 187	-	-	-	-	265 187
Prime de fusion	-	-	-	-	-	-
Réserve légale	924	-	-	-	-	924
Report à nouveau	157 561	(259 742)	-		-	(102 181)
Résultat de la période	(259 742)	259 742	(48 536)	-	-	(48 536)
Subv. d'investissement	402	-	-	-	(120)	282
Capitaux propres	**169 497**	**-**	**(48 536)**	**-**	**(120)**	**120 841**

17.2 Evolution du capital social

Le capital social est composé au 31 décembre 2023 de 51 645 587 actions ordinaires de même catégorie d'une valeur nominale de 0.1 euro chacune. Le capital social est entièrement libéré. La Société n'a émis ni autorisé aucune action de préférence.

Note 18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	31/12/2022	Dotation	Reprise		31/12/2023
			utilisée	non utilisée	
Provisions pour risques	75 654	5 159	(4 382)	(5 327)	71 105
Provisions pour charges	2 502	395	-	(835)	2 062
Provisions pour risques et charges	**78 156**	**5 554**	**(4 382)**	**(6 162)**	**73 167**
Dont exploitation	*22 930*	*5 554*	*(3 382)*	*(6 162)*	*18 941*
Dont financier	-	-	-	-	-
Dont exceptionnel	*55 226*	-	*(1 000)*	-	*54 226*
Dont report à nouveau	-	-	-	-	-

Provision pour contrats déficitaires sur capacités d'interconnexions gazières

Une provision pour contrat déficitaire d'un montant de 31,6 millions d'euros avait été constituée durant l'exercice 2016 au titre des contrats portant sur la réservation, à compter de fin 2011, de capacités d'importation de gaz via la Belgique, pour des durées s'étendant au maximum jusqu'en 2027.

La provision a été dotée à hauteur de 4.9 millions d'euros durant l'exercice 2023. Le montant de la provision s'élève à 16.6 millions d'euros à fin 2023.

Autres provisions pour risques

- Le produit à recevoir d'un montant total de 5.3 millions d'euros au titre de peines et soins relatifs à des périodes antérieures au 31 décembre 2017 a été provisionné en 2018 pour le même montant. La provision a été totalement reprise en 2023 ainsi que le produit à recevoir du fait du délai de prescription de l'action en justice.
- Une provision pour risques avait été comptabilisée dans le cadre d'un litige entre ENEDIS et la société Total Spring France. Le montant de la provision au 31.12.2022 était de 2.9 millions d'euros. La provision a été totalement reprise en 2023 suite au paiement du protocole transactionnel.

- Total Direct Energie a engagé le 30 avril 2021 une action au fond contre EDF devant le Tribunal de Commerce de Paris afin d'une part de faire juger qu'elle était fondée à mettre en œuvre la clause de force majeure, et d'autre part d'obtenir l'indemnisation du préjudice qu'elle a subi. EDF a été condamnée à verser à TEEGF la somme de 53,9 millions d'euros à titre de dommages-intérêts, ainsi que 100k€ au titre de l'article 700 CPC.EDF s'est acquittée du paiement de la somme en question et ce montant a été provisionné dans les comptes en janvier 2022.

Provisions pour charges

Les provisions pour charges correspondent aux provisions pour avantages du personnel de la Société s'élèvent à 2.1 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 2.5 millions d'euros à fin 2022.

Note 19. DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Autres emprunts obligataires	-	**68 533**
Concours bancaires	702	**7 381**
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	**702**	**7 381**
Autres emprunts	388 861	**387 954**
Dettes financières diverses	10 400	**10 349**
Emprunts et dettes financières divers	**399 261**	**398 303**
Dettes financières	**399 963**	**474 217**

L'emprunt obligataire auprès de BNP Securities tranche PP3 a été totalement remboursé en octobre 2023.

Les concours bancaires sont composés des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus à payer.

Le poste « autres emprunts » comprend un emprunt auprès de TotalEnergies Treasury pour un montant de 384 millions d'euros.

Les dettes financières diverses se composent principalement des dépôts de garantie reçus de la part de certains clients.

Note 20. DETTES DIVERSES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

20.1 Dettes diverses

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Clients - avances et acomptes reçus	1 777 350	1 709 399
Fournisseurs	576 355	363 021
Fournisseurs - factures non parvenues	2 661 803	3 102 095
Clients créditeurs	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**3 238 158**	**3 465 115**
Dettes fiscales	510 590	618 505
Dettes sociales	21 557	19 029
Dettes fiscales et sociales	**532 147**	**637 533**
Dettes sur immobilisations	-	-
Autres dettes	**694 538**	456 354
Dettes diverses	**6 242 192**	**6 268 401**

Les autres dettes sont constituées principalement des clients créditeurs et des montants dû en raison du factoring.

20.2 Produits constatés d'avance

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Prestations de service	-	-
Franchise de loyer	24 118	445
Vente d'énergie	436 706	4 207 623
Vente stock gaz TGP	430	430
Produits constatés d'avance	**461 255**	**4 208 498**

La baisse des « vente d'énergie » s'explique par la reprise des produits constatés d'avance liés aux ventes à terme qui ont été livrés.

20.3 Ventilation des dettes par échéances

En milliers d'euros	31/12/2023	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	702	702		
Emprunts et dettes financières divers	399 261	15 261	384 000	
Dettes financières	**399 963**	**15 963**	**384 000**	-
Clients - avances et acomptes reçus	1 777 350	1 777 350		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 238 158	3 238 158		
Dettes fiscales et sociales	532 147	532 147		
Autres dettes	694 538	694 538		
Dettes diverses	**6 242 192**	**6 242 192**	-	-
Produits constatés d'avance	**461 255**	**460 157**	**1 098**	-
Total	**7 103 411**	**6 718 313**	**385 098**	-

20.4 Charges à payer

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Founisseurs - factures à recevoir	2 661 803	3 102 095
Clients - avoirs à établir	522 727	299 089
Dettes fiscales et sociales	18 528	16 137
Autres emprunts - Intérêts courus	4 899	4 525
Banque - Intérêts courus	182	98
Charges à payer	**3 208 139**	**3 421 944**

Note 21. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

21.1 Engagements d'achats et de ventes d'énergie

Afin d'ajuster ses approvisionnements et couvrir les consommations de ses clients, la Société conclut des contrats fermes ou optionnels d'achats à terme et de vente à terme d'électricité et de gaz sur le marché de gré à gré ou sur un marché organisé.

Au 31 décembre 2023 les engagements résultant de ces contrats sont les suivants :

Notionnels en k€	31/12/2023	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	4 735 571	3 796 740	595 453	343 378
Engagement net sur opération gaz	1 038 013	895 430	142 583	-
Engagement net sur opération autres	136 588	115 235	21 353	-

Notionnels en GWh	31/12/2023	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	53 714	43 673	5 630	4 411
Engagement net sur opération gaz	19 984	16 063	3 921	-
Engagement net sur opération autres	14 048	11 600	2 448	-

Notionnels en k€	31/12/2022	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	11 096 975	9 486 386	1 610 589	-
Engagement net sur opération gaz	1 695 203	1 279 576	415 627	-

Notionnels en GWh	31/12/2022	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	53 738	31 494	22 244	-
Engagement net sur opération gaz	23 872	17 910	5 962	-

Le Mark-to-Market de ces instruments est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Gain ou perte sur operations à terme	(1 253 443)	(1 946 076)
Gain ou perte sur option d'achat	-	-

21.2 Cautions et nantissements

Garanties données

En milliers d'euros	31/12/2023	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Garanties Bancaires sur contrats énergie OTC	8 155	8 155		
Garanties Bancaires ARENH	76 518		76 518	
Garanties Bancaires Enchères EDF	30 000		30 000	
Garanties Bancaires liées au réseau	48 139	48 139		
Autres garanties bancaires	4 043	2 750	1 150	143
Total	**166 855**	**59 044**	**107 668**	**143**

Garanties reçues

En milliers d'euros	31/12/2023	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Garanties Bancaires sur contrats énergie OTC	24 081	17 441	6 640	
Total	**24 081**	**17 441**	**6 640**	**-**

Les garanties bancaires sur contrats énergie OTC représentent des garanties émises envers les contreparties industrielles de la Société concernant les contrats long-terme mis en place et qui couvrent principalement des garanties de paiements.

Les garanties bancaires liées au réseau correspondent aux cautions émises envers les responsables des réseaux de transport et de distribution d'énergie, pour couvrir le risque de défaut de la Société en tant qu'acteur sur les réseaux français.

Note 22. SITUATION FISCALE

22.1 Intégration fiscale

Depuis l'exercice 2019 TotalEnergies Electricité et Gaz France fait partie de l'intégration fiscale de sa société mère TotalEnergies SE.

La convention d'intégration fiscale conduit les filiales du groupe fiscal à constater une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale.

22.2 Allègements de la dette future d'impôt

Le taux d'impôt retenu pour le calcul de la fiscalité différée de TotalEnergies Electricité et Gaz France est de 25.8%.

		Impôts différés	
Situation au 31/12/2023	**Base de calcul**	**Actif**	**Passif**
Déficits reportables fiscalement	**741 292**	**191 439**	-
Deficits au 31/12/2022	594 947	153 645	
Déficit fiscal 2023	146 345	37 794	

Note 23. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros	Valeur des titres Brut	Valeur des titres Provision	% capital détenu	Capital	Autres capitaux propres	Avances consenties	Chiffres d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	
TotalEnergies Power Génération France	18 500	(13 257)	100%	510	82 565	-	225	64 310	-	(1)
Dsflow	8 688	-	100%	10	99	-	411	23	-	(1)
TotalEnergies Integrated Power ESS Belgium	10 355	(10 355)	100%	10 355	(10 308)	-	-	(14)	-	(1)
TotalEnergies CE Bayet	44 434	-	100%	42 000	63 745	-	221 627	59 346	17 000	(1)
TotalEnergies CE Marchienne au Pont	8 243	-	100%	44 025	593	-	134 526	9 821	-	(1)
TotalEnergies Renouvelables France	386 033	-	100%	8 625	28 594	-	44 096	(3 943)	30 694	(1)
TotalEnergies CE Saint Avold	181 342	-	100%	17 707	238 249	-	654 610	114 992	33 000	(1)
Vertigo	1 250	-	25%	1 479	24 463	-	255 233	15 183	3 122	(2)
Hetty	4 200	-	100%	1 000	1 009	-	3 464	126	-	(1)
Cono sur	2	-	5%			-			-	(3)

(1) Comptes au 31/12/2023
(2) Comptes au 30/09/2023
(3) Aucun chiffre disponible

Note 24. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

Les éléments relatifs aux entreprises liées et entreprises associées sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Titres de participations	663 045	642 852
Créances (nettes de provisions) clients et comptes rattachés	1 177 454	1 257 587
Autres créances	517 896	3 172 565
Disponibilités	-	1 647
Charges constatées d'avance	95 002	129 679
Emprunts et dettes financières	(388 864)	(387 957)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(2 222 420)	(2 555 495)
Ventes de marchandises	3 180 575	2 272 825
Production vendue - services	2 093 368	5 218 203
Autres produits	934	-
Achats de marchandises	(14 384 712)	(9 905 059)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(2 123 387)	(5 314 663)
Autres achats et charges externes	(45 393)	(23 388)
Autres charges	(26)	-
Salaires et traitements	(2 553)	(1 228)
Produits financiers	112 769	133 509
Charges Intérêts des comptes courants groupe	(17 654)	(9 133)

Toutes les transactions significatives effectuées par TotalEnergies Electricité et Gaz France avec des parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Note 25. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2023, les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 1.1 million d'euros.

Note 26. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Au titre de l'exercice 2023, l'information sur le montant des rémunérations allouées aux dirigeants n'est pas donnée car elle conduirait à identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.

Note 27. COMPTES CONSOLIDES

La Société est consolidée dans les comptes de la société TotalEnergies SE, sise 2 Place Jean Millier - 92400 Courbevoie.

Note 28. EVENEMENTS POST CLÔTURE

Rien à signaler

TotalEnergies Electricité et Gaz France
Société Anonyme au capital de 5 164 558,70 €
Siège social : 2 bis, rue Louis Armand
75015 Paris
442 395 448 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 16 MAI 2024

PROCES-VERBAL

EXTRAIT

Le 16 mai 2024,
A 9 heures,

[...]

1ÈRE RESOLUTION
(*Approbation des comptes sociaux et des charges non déductibles de l'exercice clos le 31 décembre 2023*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 201 225 euros. L'exercice 2023 étant déficitaire d'un point de vue fiscal, la réintégration de ces dépenses n'a pas entraîné de charge d'impôts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

2ÈME RESOLUTION
(*Affectation du résultat de l'exercice*)

L' Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, constatant que le résultat net de l'exercice 2023 se traduit par une perte comptable de 48 536

495,67 euros et que le report à nouveau déficitaire s'élève à la somme de - 102 180 592,97 euros décide, sur la proposition du Conseil d'administration d'affecter le résultat de la manière suivante :

(i) Affectation au poste « Report à nouveau » pour un montant de - 48 536 495,67 euros portant le montant du report à nouveau à - 150 717 088,64 euros.

Il est précisé qu'aucun versement de dividende ne sera effectué par la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

3ÈME RESOLUTION

(*Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve expressément les termes de ce rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

[...]

9ÈME RESOLUTION

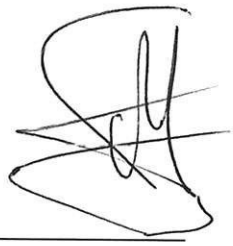
(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité ou autres qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

[...]

Pour extrait, copie certifiée conforme



Franck Schmiedt,
Directeur Général

TotalEnergies Electricité et Gaz France
Société Anonyme au capital de 5 164 558,70 euros
Siège social : 2bis, rue Louis Armand 75015 Paris
442 395 448 R.C.S. Paris

Rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise

TotalEnergies Electricité et Gaz France

Exercice 2023

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2

PARTIE I : ACTIVITE DE LA SOCIETE 4

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE 4

1.1. Evolution de l'activité de la société 5

1.2. Activité des principales filiales et des sociétés contrôlées par branches d'activité 6

1.3. Faits marquants survenus au cours de l'exercice 7

II. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 11

III. INVESTISSEMENT ET ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT .. 11

IV. PERSPECTIVES 12

4.1 Principaux risques et incertitudes 12

4.1.1 Les risques règlementaires et juridiques 12

4.1.2 Les risques relatifs à l'activité de la société 12

4.1.3Autres risques 14

4.2 Dispositif de contrôle interne 15

4.3 Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir 16

V. FILIALES ET PARTICIPATIONS 16

5.1 Filiales et participations 16

5.2 Cession de participations 17

VI. SUCCURSALES ET ETABLISSEMENTS SECONDAIRES 17

PARTIE II : RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS 17

I. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 17

1.1 Comptes sociaux 18

1.2 Résultat de l'exercice et analyse de l'évolution des résultats 18

II. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT 20

III. AFFECTATION DU RESULTAT 21

3.1 Proposition d'affectation du résultat 21

3.2 Dividendes : montant - acompte sur dividendes - régime fiscal des dividendes 21

3.3 Dividendes : rappel des distributions lors des trois derniers exercices - 21

3.4 Capitaux propres 22

3.5 Dépenses non déductibles fiscalement 22

3.6 Prets interentreprises Consentis à moins de trois ans consentis par la société 22

IV. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES 22

PARTIE III : ACTIONNARIAT, GOUVERNANCE ET MANDATS 23

I. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL 23

II. COMMISSAIRES AUX COMPTES 23
2.1 Contrôle des commissaires aux comptes 23
2.2 Situation du mandat des commissaires aux comptes 24
IV. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 25
I. MANDATAIRES SOCIAUX 25
1.1 Composition du Conseil d'administration - Liste des mandats sociaux 25
1.2 Situation des mandats des administrateurs 25
1.3 SITUATION du mandat du directeur general 26
II. CONVENTIONS 26

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société TotalEnergies Electricité et Gaz France (la « **Société** ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

PARTIE I : ACTIVITE DE LA SOCIETE

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le groupe TotalEnergies Electricité et Gaz France constitué de la société TotalEnergies Electricité et Gaz France, de ses filiales et de toute société entrant dans son périmètre fonctionnel, est un acteur global sur le marché de l'énergie (électricité et gaz) en France. TotalEnergies Electricité et Gaz France intervient sur tous les segments de ce marché (clients particuliers, professionnels, entreprises et collectivités) et poursuit une stratégie d'intégration verticale pour être présent sur toute la chaîne de valeur, de la production jusqu'aux services liés à l'énergie au sein du foyer.

Au 1er juillet 2023, la Compagnie TotalEnergies a réorganisé ses activités en créant la Division « GRP - Integrated Power ». Integrated Power a pour vocation de construire le modèle d'électricien intégré de la Compagnie TotalEnergies, de la production d'électrons jusqu'à la fourniture à ses clients B2C et B2B, en passant par le stockage et la flexibilité.

Au sein d'Integrated Power, le groupe TotalEnergies Electricité et Gaz France est divisé en deux périmètres fonctionnels :

- Integrated Power France (ci-après "IPFR") exerçant toutes les activités de fourniture d'électricité et de gaz en France,
- Integrated Power Business Unit (ci-après "IPBU") exerçant les activités de production flexibles (centrales à gaz, batteries et hydroélectricité), l'expertise marchés, le Large B2B (répondre aux attentes multi-services les plus complexes des grands comptes B2B) et le support transverse aux différentes activités de la BU (IT, innovation, RSE etc...).

Ces deux périmètres étant ci-après collectivement désignés « IPFR et IPBU ».
Les développements ci-après concernent avant tout l'activité de la Société (section 1.1.), l'activité des filiales principales étant plus spécifiquement décrite dans le cadre du présent rapport de gestion à la section 1.2. L'organigramme juridique de TotalEnergies Electricité et Gaz France vous est présenté en Annexe 1.

1.1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Premier acteur alternatif français de l'énergie, la société TotalEnergies Electricité et Gaz France est l'un des premiers opérateurs indépendants sur le marché français de la fourniture d'électricité et de gaz naturel.

L'ambition de la Compagnie TotalEnergies, actionnaire à 100% de la Société, est de devenir la major de l'énergie responsable et de fournir au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus propre.

Au 31 décembre 2023, le parc clients de la Société s'élevait ainsi à 5,5 millions de sites clients en France, contre environ 5,7 millions de sites en France au 31 décembre 2022.

ACTIVITE DE VENTE D'ENERGIE

L'activité « Commerce » de la Société recouvre la commercialisation d'offres de fourniture d'électricité et de gaz, ainsi que des prestations de services à valeur ajoutée à destination des consommateurs particuliers, professionnels, des entreprises et des collectivités locales.

- **Les clients particuliers**

La Direction Commerciale « Particuliers » a pour mission la commercialisation d'offres de fourniture d'électricité et de gaz, ainsi que des prestations de services à valeur ajoutée à destination des consommateurs particuliers.
A la fin de l'exercice 2023, la Société fidélisait 4,9 millions de clients particuliers, contre 5,0 millions au 31 décembre 2022. La Société se positionne ainsi comme le troisième acteur français sur ce secteur d'activité. La Société a par ailleurs fait évoluer sa stratégie d'acquisition sur le marché des particuliers, notamment en mettant fin à ses activités de démarchage téléphonique.

- **Les clients professionnels (TPE, PME), les collectivités et les grands comptes**

La Direction commerciale BtoB est structurée autour d'équipes spécialisées par typologie de clients :

- Les équipes chargées d'organiser, y compris via des partenaires de vente, les ventes d'offres standards auprès des TPE, artisans, commerçants, professions libérales et petites PME, comptant jusqu'à 3 sites.
- Les équipes « Mid Market » qui gèrent les clients comptant de 3 à 100 sites. Ce sont des entreprises de type PME, petit industriel, ou petit tertiaire ayant un réseau de sites

techniques, de boutiques ou d'agences, etc. Les offres pour ce segment sont sur mesure, ce qui signifie que chaque élément du prix peut se négocier et peut être fixe ou indexé.

- L'équipe Grands Comptes pour les sociétés ayant 100 sites et plus ou une consommation supérieure à 30 GWh/an. Les offres sont toujours construites sur mesure, en fonction des caractéristiques techniques des sites, de l'usage de l'énergie et des besoins de gestion du client.
- L'équipe Collectivités dédiée aux collectivités locales et aux établissements publics. Elle est rompue aux procédures de marché public et accompagne les collectivités dans leur démarche de mise en concurrence des postes énergie. Elle répond aux appels d'offres publics portant sur la fourniture d'électricité et de gaz naturel.

ACTIVITE DE NEGOCE ET D'OPTIMISATION

L'activité de négoce et d'optimisation de la Société est réalisée par la direction « Energie Management » qui a pour missions principales, pour l'électricité et le gaz :

- de procéder aux actions de couverture des expositions générées par l'activité de fourniture et d'assurer à chaque instant l'équilibre entre les injections et les soutirages d'énergie sur les réseaux ; et
- d'optimiser les actifs en portefeuille (actifs de production électrique en gestion, stockages de gaz naturel, capacités d'interconnexions, flexibilités contractuelles, etc.).

1.2. ACTIVITE DES PRINCIPALES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR BRANCHES D'ACTIVITE

Nous vous présentons dans les développements ci-après l'activité des principales filiales de la Société.

ACTIVITE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE THERMIQUE

L'un des axes stratégiques d'IPFR et IPBU est l'activité de développement et l'exploitation d'installations de moyens de production d'électricité utilisant la technologie des cycles combinés gaz qui est déployée au sein des filiales de production de TotalEnergies Electricité et Gaz France.

La Société exploite plusieurs centrales à cycle combiné gaz dans son périmètre fonctionnel :

- La centrale de Bayet détenue par la société TotalEnergies– Centrale Electrique Bayet. Elle a produit 0,8 TWh d'électricité en 2023 contre 1,9 TWh en 2022 ;
- La centrale de Marchienne-au-Pont détenue par TotalEnergies – Centrale Electrique Marchienne-au-Pont. En 2023, la centrale de Marchienne-au-Pont a produit 0,8 TWh contre 1,5 TWh en 2022 ;
- La centrale de Toul, détenue par TotalEnergies – Centrale Electrique Toul, a produit 1,5 TWh contre 2,2 TWh en 2022 ;

- La centrale de Pont-sur-Sambre détenue par TotalEnergies – Centrale Electrique Pont-sur-Sambre, a produit quant à elle 1,7 TWh en 2023 contre 2,6 TWh en 2022.
- Les deux centrales de Saint-Avold détenues par TotalEnergies – Centrale Electrique Saint-Avold. En 2023, ces centrales ont produit 3,2 TWh contre 5,0 TWh en 2022.
- La centrale de Landivisiau détenue par la société Compagnie Electrique de Bretagne, société elle-même détenue à 50% par TotalEnergies Power Generation France, filiale de la Société, et à 50% par le fonds d'investissement Asterion Industrial Partners via son véhicule d'investissement Turbo Bidco Limited. La centrale a produit 1.6 TWh en 2023 contre 2,5 TWh en 2022.

ACTIVITE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE RENOUVELABLE

La société TotalEnergies Renouvelables France, filiale majoritairement détenue par la Société, porte le développement, l'exploitation et la maintenance d'installations de production d'électricité renouvelable. Cette société appartient à la Division « GRP – Renewables » de la Compagnie TotalEnergies et n'est donc pas rattachée aux périmètres IPFR et IPBU.

1.3. FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

BASCULE VERS UNE STRATEGIE "VALUE OVER VOLUME"

Après plusieurs années de conquête commerciale basée sur une croissance en volume du parc, 2023 a marqué un tournant dans la stratégie d'IPFR vers le "value over volume" via notamment la rationalisation du portefeuille clients.

Au 31 décembre 2023, le parc client « particuliers » en France s'établit ainsi à environ 3,6 millions de sites clients en électricité et 1,3 millions de sites clients en gaz, contre respectivement 3,7 millions et 1,3 millions au 31 décembre 2022.

ECRETEMENT ARENH

Dans le cadre du mécanisme ARENH, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a reçu un total de demande de 148,9 TWh pour l'année 2023, alors que la loi fixe un plafond de 100 TWh par an, au prix de 42€/MWh. La CRE a procédé à la répartition de ce volume de 100 TWh au prorata des demandes des fournisseurs formulées dans le cadre du guichet de novembre 2022.

GEL DES tarifs réglementés de vente („TRV") GAZ

Face à la très forte hausse des prix du gaz sur les marchés, le gouvernement avait décidé de geler le niveau des TRV gaz à son niveau du 1er octobre 2021, jusqu'au 30 juin 2023, échéance de leur suppression. Aucune autre mesure de gel de prix du gaz n'a été prise par la suite.

Afin d'assurer la transparence et de la visibilité nécessaires à l'ensemble des acteurs, la CRE a publié chaque mois le tarif des TRVG gaz tels qu'ils auraient été constatés en l'absence de gel.

Le manque à gagner pour les fournisseurs est compensé par l'Etat.

GEL DES TRV ELECTRICITE (« TRVE »)

L'article 181 de la loi de finances pour 2023 donne au gouvernement le pouvoir de limiter à 15 % TTC la hausse des TRV électricité par rapport aux propositions de la CRE. Il prévoit également des modalités de compensation pour les fournisseurs, aussi bien ceux proposant des offres indexées sur les TRV que ceux proposant des offres dépendant des prix de marché.

Le gouvernement a fait usage de cette possibilité : l'arrêté du 30 janvier 2023 plafonne la hausse des TRVE au 1er février 2023 à + 15 % en moyenne et celui du 28 juillet 2023 à + 10 % en moyenne au 1er août 2023.

Le manque à gagner pour les fournisseurs est compensé par l'Etat.

INSTAURATION D'UNE NOUVELLE CONTRIBUTION

La loi de finances pour 2023 a instauré une contribution sur la rente inframarginale, applicable aux centrales à cycle combiné gaz détenues par les filiales de production de TotalEnergies Electricité et Gaz France, avec effet rétroactif au 1er juillet 2022 Initialement prévue jusqu'au 31/12/2023, cette contribution a été renouvelée dans le cadre de la loi de finance 2024, dans des modalités similaires à la période précédente (taux de contribution et seuil applicable revus). Cette contribution a eu un impact significatif sur les résultats de 2023 des filiales de production et continuera à peser lourdement sur ceux de 2024.

SOUTIEN DES TPE ET PME

TotalEnergies Electricité et Gaz France s'est engagée à soutenir les TPE et PME en complétant les dispositifs prévus par la loi de finances pour 2023 (bouclier tarifaire et amortisseurs). Pour ces clients, ayant signé ou renouvelé leur contrat au second semestre 2022 lorsque les prix étaient les plus élevés, TotalEnergies contribue à hauteur de 100 €/MWh au dispositif d'aide du gouvernement à destination des TPE, partageant de ce fait la charge de l'aide avec l'Etat, et complète celui prévu pour les PME afin

de garantirun prix moyen annuel de 230 €/MWh hors taxes et hors acheminement variable, offrant une protection supplémentaire, ainsi qu'un lissage du prix sur l'année.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

En date du 31/12/2023, le Conseil d'administration de la Société est composé de la manière suivante :

- Mr Stéphane Michel, Président du Conseil d'administration ;
- Mme Namita Shah, administrateur ;
- Mme Carolina Pretzel, administrateur.

Les détails sur l'évolution de la composition du Conseil d'administration sont précisés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant à la section 14.1 du présent rapport.

DIRECTION GENERALE

Suite à la démission de Monsieur Sébastien Loux de son mandat de Directeur Général de la Société, en date du 11 avril 2023, le Conseil d'administration a décidé, en remplacement de Monsieur Sébastien Loux, de nommer Monsieur Franck Schmiedt en qualité de Directeur Général de la Société à compter du 11 avril 2023.

ACQUISITION DSFLOW

Le 13 décembre 2023, la Société a fait l'acquisition de 100% des titres de la société Dsflow. Cette société a notamment pour objet des services de développements informatiques.

MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE DE FORCE MAJEURE DANS L'ACCORD-CADRE ARENH

Un contentieux oppose depuis 2020 la Société à EDF au sujet de l'activation par la Société de la clause de force majeure prévue dans l'Accord-Cadre ARENH qui la lie à EDF.

La Société a activé cette clause en mars 2020 face à la baisse drastique de la consommation d'électricité engendrée par les mesures de confinement décidées par le gouvernement, qui a contraint la Société à revendre massivement sur le marché les volumes d'ARENH dont elle bénéficiait, à un prix très inférieur aux 42€/MWh prévus par le Code de l'énergie.

Face au refus d'EDF d'interrompre les livraisons, la Société a saisi le tribunal de commerce (TC) de Paris en référé. Le 20/05/2020, le juge des référés s'est prononcé en faveur de la Société quant à l'activation de la clause de force majeure. La Société a suspendu le contrat à partir du 22 mai 2020. Cette décision a été confirmée en appel le 28/07/20. Le 11/05/22, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi d'EDF.

En parallèle, EDF a notifié à la Société la résiliation du contrat ARENH le 02/06/20. La Société a engagé une procédure en référé contre cette résiliation et a obtenu gain de cause. EDF a fait appel de cette

deuxième décision et a obtenu gain de cause le 19/11/20. Cette décision est sans effet puisque la CRE a refusé de faire droit à la demande de résiliation d'EDF (EDF s'est désistée de son recours devant le Conseil d'Etat contre cette décision de la CRE).

Au fond, le TC de Paris a rendu, le 30 novembre 2021, un jugement accueillant favorablement les demandes de la Société. Le TC a considéré que la force majeure était caractérisée au sens de l'Accord-cadre et a condamné EDF à verser 53,9 millions € de dommages-intérêts à la Société. EDF a interjeté appel du jugement. Les débats au fond ont été suspendus en 2023 dans cette affaire pour des raisons de procédure. Il est prévu que l'instance au fond reprenne en 2024.

PART ACHEMINEMENT – PEINES ET SOINS

Un contentieux oppose Total Spring à Enedis devant le Tribunal de Commerce de Paris au sujet de la rémunération à appliquer à certaines prestations rendues par la Société pour le compte d'Enedis pendant l'année 2018. Ce contentieux a fait l'objet d'un protocole transactionnel mettant fin au litige. Le litige est donc clos.

RESPONSABILITE DE L'ETAT

Direct Energie a déposé en 2017 plusieurs demandes indemnitaires contre l'Etat devant le tribunal administratif de Paris, faisant suite à des décisions du Conseil d'Etat constatant l'illégalité de plusieurs arrêtés tarifaires relatifs aux TRV électricité et gaz, en raison du niveau des TRV retenu (période 2010-2013). Le 30 mars 2021, le tribunal a reconnu la faute de l'Etat dans la mise en œuvre des arrêtés tarifaires illégaux, mais a rejeté les demandes indemnitaires, considérant que n'était pas établi un lien de causalité direct et certain entre la faute et le préjudice subi. La Société a interjeté appel devant la Cour administrative d'appel de Paris qui a rejeté nos pourvois le 15 mai 2023. Ce contentieux est désormais clos.

Direct Energie a par ailleurs déposé en 2017 devant le Conseil d'Etat un recours indemnitaire contre l'Etat du fait de l'existence des TRV gaz, qui ont été déclarés illégaux par le Conseil d'Etat. Le litige a été renvoyé devant le tribunal administratif de Paris qui a rendu une décision de rejet le 31 octobre 2023. Aucun appel n'a été formé, ce contentieux est désormais clos

II. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

REORGANISATION PATRIMONIALE

A la suite de l'acquisition des titres de la société Dsflow le 13 octobre 2023, Dsflow a fait l'objet d'une décision de dissolution sans liquidation, emportant transmission universelle de patrimoine au profit de son actionnaire TotalEnergies Electricité et Gaz France, à l'issue du délai d'opposition de créanciers, le 1er mars 2024, et avec un effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2024.

III. INVESTISSEMENT ET ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La mission des équipes Innovation de la Société est de proposer à ses clients des nouveaux services pour maîtriser leurs usages énergétiques et augmenter l'efficacité énergétique de leurs sites à travers des initiatives et projets concrets.
En parallèle, la Société travaille à l'amélioration de ses méthodes et process via des innovations.

Ces initiatives s'appuient sur les mutations profondes que connaît le secteur de l'énergie. La transition énergétique, les compteurs communicants, la mobilité électrique, l'autoconsommation, les communautés d'énergies, les batteries de stockage..., sont autant de fondamentaux et de nouvelles tendances qui modifieront radicalement le rapport des consommateurs résidentiels et petits professionnels à leur énergie du quotidien, qu'elle soit électrique ou gaz.
La recherche et/ou l'optimisation de l'efficacité énergétique pour s'inscrire dans une démarche environnementale et de maîtrise des coûts est également prévalente pour les clients professionnels.

En capitalisant sur un réseau de partenaires tels que des incubateurs de startups et sur les compétences R&D de la Compagnie TotalEnergies, la Société développe et expérimente des projets innovants sur ces concepts et ces nouveaux usages.

Fort d'une communauté de plusieurs milliers de consommateurs proactifs et désireux de participer à une démarche de co-construction, la Société a construit une méthode robuste et agile d'innovation proche du client. La Société a à sa disposition des compétences techniques spécifiques (IA, IoT, PV, Batteries, Flexibilté de consommation, ...) et une méthodologie qui permettent d'identifier des nouveaux cas d'usage répondant à des besoins concrets de proposer à ses clients des solutions technologiques et/ou des services innovants. Les phases de développement des projets sont construites de manière à, dans un premier temps, explorer les aspects techniques, financiers, de développement durable et de désirabilité pour les clients. Si les indicateurs sont conformes aux objectifs définis par les équipes métiers de la Société, alors nous mettons en place de manière itérative des versions de projets afin que celles-ci soient testées par les utilisateurs (collaborateurs, puis clients). Enfin, la phase d'industrialisation, après priorisation par les équipes métiers, peut être lancée pour garantir la mise en production correspondant au mieux aux besoins clients.

Quelques projets concrets illustrent cette démarche : le suivi en temps réel (au pas de temps à la seconde) de la consommation d'un foyer, l'analyse de la consommation équipement par équipement grâce à l'intelligence artificielle, des conseils pour réduire sa consommation globale et par appareil, le pilotage de certains équipements électriques dans le foyer lors des jours de tension sur le réseau électrique, de nouveaux services de pilotage intelligent de la recharge des véhicules électriques, des démarches globales d'amélioration de la performance énergétique auprès des professionnels.

Enfin, une veille de la propriété intellectuelle existe à la fois en amont pour identifier les brevets ou les tendances d'innovation dans le secteur et également lors des phases de développement afin de protéger nos innovations. Une gouvernance a été mise en place avec la direction Propriété Intellectuelle de la Compagnie pour assurer cette protection et son pilotage.

IV. PERSPECTIVES

4.1 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

La diversité des activités au sein d'IPFR et d'IPBU, dans un contexte très régulé, génère de nombreux risques, exogènes pour la plupart d'entre eux. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis les principaux risques présentés ci-dessous.

4.1.1 LES RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES

ENJEUX ET CONTRAINTES LIES AUX CHANGEMENTS LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Les marchés de la fourniture de l'électricité et du gaz faisant l'objet d'un encadrement réglementaire et législatif très serré, TotalEnergies Electricité et Gaz France exerce une veille constante pour anticiper et s'adapter à toute évolution de ce type, notamment les évolutions des tarifs réglementés de vente, du marché de capacité et l'encadrement de l'ARENH.

Toute évolution défavorable de ce cadre réglementaire pourrait avoir un effet négatif sur la Société, son activité, sa situation financière, sa trésorerie, ses résultats et ses perspectives.

4.1.2 LES RISQUES RELATIFS A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

RISQUES CLIENTS

TotalEnergies Electricité et Gaz France est amené à effectuer des transactions (ventes ou achats) avec de nombreuses contreparties pour un montant global important.

La Société est exposée au risque d'impayés, accentué d'une part par des prix de marché de l'énergie (électricité et gaz) historiquement hauts et par un contexte économique inflationniste en reprise qui affecte les capacités de paiement des clients, d'autre part par la caractéristique même du marché de masse auquel s'adresse la Société, qui génère une multitude de petites créances, difficiles à recouvrer à l'unité. La Société suit au quotidien l'encours client et constate au besoin des dépréciations sur les créances qui présenteraient une probabilité de recouvrement trop faible. Au 31 décembre 2023, cette dépréciation des comptes clients représente 174,2 M€ (contre 132,8 M€ au 31 décembre 2022).

RISQUES DE MARCHE

Depuis mars 2022, la société TotalEnergies Electricité et Gaz France réalise l'intégralité de ses couvertures en électricité et en gaz auprès de l'entité TotalEnergies Gaz and Power Limited et n'engage plus de transactions auprès de contreparties externes à la Compagnie TotalEnergies.
Ces instruments de couverture entrent dans la gestion et l'optimisation de l'approvisionnement des clients et sont sensibles à la variation des prix de marché des matières premières, qui a une volatilité importante.
La Société a défini un cadre de gestion visant à limiter les conséquences des fluctuations des prix de marché, mais reste néanmoins exposée aux risques liés notamment aux incertitudes pesant sur les positions ouvertes, aux impacts des variations sur les positions ouvertes résiduelles, au manque de liquidité ou de profondeur de marché sur les échéances lointaines. De même, le risque de sous-consommation ou de sur-consommation des clients liés à des évènements exogènes, notamment des évènements climatiques, sanitaires ou macro-économiques, constitue un risque pour la Société qui devra revendre ou racheter des volumes d'énergie en conséquence.

RISQUES FINANCIERS

Suite au rachat de Direct Energie par la Compagnie TotalEnergies, la quasi-totalité des emprunts externes, notamment bancaires, a été remboursée. Seules les souches obligataires, assorties de coupons à taux fixe, n'ont pas été remboursées. En octobre 2023 la dernière échéance a été remboursée pour un montant de 68 M€ . Les besoins de financement de la Société sont couverts par des prêts d'exploitation et des découverts mis à disposition par la Compagnie TotalEnergies via sa filiale TotalEnergies Treasury.

RISQUES OPERATIONNELS

- **Risques industriels**

TotalEnergies Electricité et Gaz France détient et exploite, à travers ses filiales de production, plusieurs installations de production d'électricité à cycle combiné gaz (cf. Section 1.2). Ce type d'installation industrielle est de nature à pouvoir porter atteinte significativement à l'environnement naturel ou humain, notamment en cas d'accidents, de catastrophes naturelles ou d'agressions externes, et à mettre en jeu la responsabilité civile, pénale et environnementale de TotalEnergies Electricité et Gaz France.

La Société évalue à ce jour l'impact de ces risques industriels à zéro et n'a en conséquence pas doté de provision dans ses comptes.

- **Données à caractère personnel et autres données**

Dans le cadre de ses activités, IPFR et IPBU sont amenés à collecter les données de nombreuses personnes physiques et morales. S'agissant des données à caractère personnel, IPFR et IPBU collectent en particulier celles de ses clients, de ses prospects et de ses salariés.

Le traitement de ces données peut être soumis à différents risques :

- Quel que soit le type de données, un risque opérationnel de fuite, de perte ou d'altération des données traitées, du fait, par exemple, de cyber attaques, de vols, de destruction de données, etc...
- S'agissant des données à caractère personnel, un risque juridique et réglementaire inhérent aux exigences légales et réglementaires liées aux droits des personnes (information des personnes concernées, respect des principes de traitement énoncés par le RGPD, respect des exigences relatives au traitement des demandes d'exercice de droit et des violations de données).

La sécurisation et la confidentialité des données en général, ainsi que le respect de la réglementation concernant les données à caractère personnel, sont des sujets d'attention majeure pour TotalEnergies Electricité et Gaz France. Cette dernière dispose d'un programme de conformité qui inclut la protection des données personnelles dont l'ambition est de renforcer l'éthique et la conformité au quotidien au sein d'IPFR et IPBU de manière à s'assurer de l'entier respect des règlementations qui lui sont applicables et notamment du RGPD.

L'ensemble de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de TotalEnergies Electricité et Gaz France ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.1.3AUTRES RISQUES

RISQUE DE DEFAILLANCE INFORMATIQUE

Dans le cadre de son activité, la Société utilise de nombreux outils informatiques et systèmes d'information et gère plusieurs bases de données importantes, concernant notamment ses clients, leur facturation, et aussi la gestion des approvisionnements (nominations sur les réseaux de transports, système de gestion des transactions, etc...).

En cas de sinistre affectant ces systèmes d'information et ces bases de données, l'activité de la Société pourrait s'en trouver perturbée, ce qui pourrait à terme avoir une incidence négative sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

4.2 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Le processus de contrôle interne en place au sein de TotalEnergies Electricité et Gaz France a pour objectif de prévenir, gérer et contrôler les principaux risques auxquels IPFR et IPBU se trouvent exposés dans le cadre de leurs activités, en s'assurant de :

- La conformité aux lois et règlements ;
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- Le bon fonctionnement des processus internes de la Société et de la Compagnie TotalEnergies notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- La fiabilité des informations et opérations financières.

Des procédures spécifiques sont mises en œuvre dans le cadre de l'élaboration des informations financières, notamment :

- Un système informatique comptable (SAP) adapté aux spécificités d'IPFR et IPBU ;
- Des process et points de contrôles concernant les activités financières et comptables (par exemple : opérations de rapprochement, suivis des provisions, gestion et valorisation des immobilisations, etc.) ;
- Un pôle Contrôle qui assure la maîtrise du processus budgétaire, des reportings mensuels et du suivi des investissements de la Société.
- Des procédures au niveau de la trésorerie afin de gérer par exemple les validation des paiements.

Le dispositif de contrôle interne a été renforcé courant 2019 avec la mise en conformité avec la loi Sarbane Oxley sur les process les plus significatifs à savoir clôture comptable, ventes, trésorerie et energy management ainsi que sur la partie IT.

Par ailleurs, les activités de la Société s'effectuent dans le respect le plus strict des législations applicables ainsi que du Code de conduite de la Compagnie TotalEnergies et sont encadrées par des procédures de conformité et de gestion des risques, notamment pour la prévention de la corruption, de la fraude et des infractions au droit de la concurrence, ainsi que pour la protection des données personnelles. Les programmes de lutte contre la corruption et contre la fraude incluent des actions de reporting et de contrôle (missions et audits).

4.3 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La stratégie de la Compagnie TotalEnergies vise à se transformer en une compagnie multi-énergies et le secteur Gas, Renewables & Power – Integrated Power, dans lequel est intégrée la Société, porte l'ambition de la Compagnie TotalEnergies dans les activités des chaînes intégrées du gaz et de l'électricité. Dans les prochaines décennies, la demande en électricité est appelée à croître plus vite que la demande globale en énergie ; la contribution des renouvelables et du gaz pour la génération électrique est donc indispensable dans la lutte contre le changement climatique.

TotalEnergies ambitionne de porter son parc à 8 millions de sites B2B et B2C (gaz et électricité) en France à horizon 2030, représentant une part de marché de 15%.

V. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre Société n'est pas tenue d'établir un rapport de gestion au périmètre de son groupe et des comptes consolidés en application des dispositions de l'article L. 233-17 du Code de commerce.

L'activité des filiales principales de la Société a été exposée en vous rendant compte de l'activité de la Société.
Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

5.1 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Vous trouverez dans le tableau annexé à nos états financiers les informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société.

PRISES DE PARTICIPATION OU PRISES DE CONTROLE

Le 13 décembre 2023, la Société a pris une participation de 100% au capital de la société Dsflow. LA société Dsflow a fait l'objet d'une décision de dissolution sans liquidation, emportant transmision universelle de patrimoine au profit de son actionnaire TotalEnergies Electricité et Gaz France, à l'issue du délai d'opposition de créanciers, le 1er mars 2024, et avec un effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2024.

Nous vous signalons que notre Société n'a pris, au cours de l'exercice écoulé, aucune autre participation dans le capital d'une autre société.

MODIFICATION DE PARTICIPATIONS

Néant

PARTICIPATIONS CROISEES

Néant

REGULARISATION DE PARTICIPATIONS CROISEES

Néant

5.2 CESSION DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, nous vous signalons que notre Société n'a cédé aucune participation.

VI. SUCCURSALES ET ETABLISSEMENTS SECONDAIRES

En application de l'article L.232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que la société détient quatre établissements secondaires situés :

Adresse	Numéro SIRET
5 impasse de l'Espéranto - le Solet 44800 SAINT-HERBLAIN	442 395 448 00065 RCS NANTES
117 allée des Parcs Iléna Park 69800 SAINT-PRIEST	442 395 448 00073 RCS LYON
74 rue Lieutenant de Montcabrier Zac de Mazeran 34500 BEZIERS	442 395 448 00099 RCS BEZIERS
Tour CBX, 1 Passerelle des reflets 92400 COURBEVOIE	442 395 488 00107 RCS NANTERRE

PARTIE II : RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

I. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ainsi que le tableau des résultats prévu par l'article R.225-102 du Code de commerce ont été mis à votre disposition.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

La société n'établit pas de comptes consolidés.

1.1 COMPTES SOCIAUX

- **Bilan de la Société**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Montant en euros	Montant année N	Montant année N-1
Capital Social	5 164 558,70	5 164 558,70
Réserve Légale	924 256,08	924 256,08
Capitaux Propres	120 840 767,50	169 497 306,61
Total Bilan	7 297 418 796,12	11 198 770 199,28

- **Compte de résultat de la Société**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Montant en M€	Montant année N	Montant année N-1	Difference
Chiffres d'affaires	15 448,0	24 218,4	- 8 770,4
Produits d'exploitation	17 894,9	25 229,8	- 7 334,9
Marge Brute	**291,4**	**53,0**	**238,4**
Couts de personnel	- 66,6	- 58,2	- 8,4
Autres couts fixes	- 221,4	- 222,7	1,2
Impots et taxes	- 8,5	- 5,8	- 2,7
EBITDA	**- 5,1**	**- 233,6**	**228,5**
Amortissements	- 110,8	- 122,7	12,0
Dotation nette des PRC	- 32,5	- 13,5	- 19,0
Resultat d'exploitation	**- 148,4**	**- 369,8**	**221,5**
Resultat Financier	98,9	115,6	- 16,6
Resultat Courant Avant Impots	**- 49,5**	**- 254,3**	**204,8**
Resultat Exceptionnel	0,8	- 4,8	5,6
Impôts sur les bénéfices	-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**- 48,6**	**- 259,1**	**210,5**

1.2 RESULTAT DE L'EXERCICE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS

Le chiffre d'affaires s'établit à 15 448 M€ contre 24 218 M€ au titre de l'exercice précédent.

Cette diminution de 8 770 M€, soit 36%, s'explique principalement par :

- La baisse des revenus liés au contrat d'échange avec TGP -3 134 M€ ;
- Baisse des ventes sur le marché de gros (effet cascading) -6 896 M€ ;
- Hausse des ventes aux clients finaux conséquence directe de la hausse des prix +1 400 M€ ;
- Diminution des revenus liés aux taxes sur l'énergie -434 M€ en lien avec le bouclier tarifaire

Dans les autres produits, la société a comptabilisé dans la rubrique de subventions d'exploitation la compensation attendue de l'état pour compenser le gel du TRV gaz et électricité (+1 436 M€ versus 2022).

Le résultat d'exploitation 2023 est négatif de 148 M€ contre un résultat négatif de 370 M€ en 2022, soit une augmentation de 222 M€.

Cette amélioration s'explique principalement par la hausse de la marge brute de la société (+ 238 M€). La marge brute électricité a augmentée de 117 M€. Cette augmentation est liée à une bonne maitrise des coûts de sourcing accompagnée d'une stabilisation ou progression des marges unitaires malgré des éléments négatifs comme la baisse des volumes (-9%) ou l'impact du TRVE sur janvier 2023.
La marge brute liée au gaz a augmenté de 118 M€ principalement liée à une année 2022 très dégradée dans un contexte de prix volatiles et très élevés. Malgré la baisse de consommation observée en 2023 la marge est redevenue positive grâce à de meilleurs couts de sourcing, notamment en fin d'année. L'année 2022 avait été marquée par des écarts entre la température réelle et les températures normales du dernier trimestre 2022. Ces écarts de températures avaient conduit à la revente de longueurs à un prix inférieur aux prix d'achat.

Les charges de personnel augmentent de 8 M€ du fait des augmentations salariales, des frais de formation et de l'augmentation des coûts liés aux actions gratuites distribués aux salariés.

Les charges d'exploitation restent stables comparés à celles de l'année précédente.

En milliers d'euros	2023	2022	Variation
Reprises de provisions créances douteuses	12 333	5 325	7 007
Dotation provisions créances douteuses	(53 762)	(32 171)	(21 590)
Dotation nette exploitation	**(41 429)**	**(26 846)**	**(14 583)**

En milliers d'euros	2023	2022	Variation
Reprises de provisions PRC	10 543	14 576	(4 033)
Dotation provisions PRC	(5 554)	(1 223)	(4 332)
Dotation nette explotation	**4 989**	**13 353**	**(8 364)**
Total dotation nette de reprises	**(36 440)**	**(13 493)**	**(22 948)**

Les dotations aux provisions pour créances clients nettes de reprises ont augmenté de 23 M€ en 2023 par rapport à l'année précédente (-36.4 M€ en 2023 versus -13,5 M€ en 2022). Ceci s'explique par l'augmentation de la balancé âgée du fait de la hausse des prix.

Les impôts et taxes augmentent de 2,7 M€. Cette hausse est principalement liée à la hausse de la C3S.

Les amortissements diminuent de 12,0 M€ par rapport à l'année 2022 (110,8 M€ versus 122,7 M€). Cette baisse est principalement liée à forte diminution des coûts d'acquisition sur la période du fait de l'absence de recours au canal partenaires sur le 1er semestre.

Le résultat financier est en baisse en 2023 pour s'établir à 98,9 M€ contre 115,6 M€ en 2022. Cela s'explique principalement par la diminution des dividendes (- 24 M€) compensée partiellement par la hausse des intérêts financiers (liés aux appels de marge importants en 2022)

Le résultat exceptionnel atteint 0,8 M€ en 2023. Il est composé essentiellement du dégrèvement obtenu au titre des droits d'enregistrement de la centrale de Saint-Avold (8,9m€) compensé par les paiements réalisés dans le cadre de protocoles transactionnels signés avec des tiers.

La participation aux bénéfices est nulle en 2023 en raison du résultat fiscal déficitaire de la Société.

Ainsi, le résultat net en 2023 est une perte de 49 M€ centre une perte de 259 M€ en 2022.

II. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément à l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, les tableaux ci-dessous ont été établis pour la publication d'informations sur les délais de paiement de la société pour l'exercice 2023 :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Tableau prévu au I de l'article D.441-4)												
En milliers d'euros	Article D.441-L-1°: Factures reçues non réglées en date de						Article D.441-L-2°: Factures émises non réglées en date de					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	2777					1411	735 231					522 211
Montant total des factures concernées TTC	252 452	164 053	148 844	664	10 325	323 885	731 298	139 141	415 020	-10 533	468 568	1 012 196
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	1,47%	0,95%	0,87%	0,00%	0,06%	1,88%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							4,73%	0,90%	2,69%	-0,07%	3,03%	6,55%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - Article L.441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	Délais contractuels						Délais contractuels					

III. AFFECTATION DU RESULTAT

3.1 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons l'affectation du résultat suivante :

ORIGINE (en euros)	
Report à nouveau	- 102 180 592,97
Résultat de l'exercice	- 48 536 495,67
TOTAL A AFFECTER	- 150 717 088,64
AFFECTATION (en euros)	
Réserve légale	
Dividende	-
Report à nouveau	- 48 536 495,67
TOTAL AFFECTE	- 48 536 495,67
APRES AFFECTATION (en euros)	
REPORT A NOUVEAU	- 150 717 088,64
RESERVE LEGALE	924 256,08

3.2 DIVIDENDES : MONTANT – ACOMPTE SUR DIVIDENDES – REGIME FISCAL DES DIVIDENDES

Aucun versement de dividendes ne sera effectué au titre de l'exercice 2023.

3.3 DIVIDENDES : RAPPEL DES DISTRIBUTIONS LORS DES TROIS DERNIERS EXERCICES –

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes
2020	0
2021	0
2022	0

3.4 CAPITAUX PROPRES

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres de la Société restent supérieurs à la moitié du capital social.

3.5 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39-4 du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice 2023 prennent en charge une somme de 201 225 euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

3.6 PRETS INTERENTREPRISES CONSENTIS A MOINS DE TROIS ANS CONSENTIS PAR LA SOCIETE

Au 31 décembre 2023, la Société n'a aucun prêt en cours consenti en vertu du 3 bis de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier.

IV. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices est joint en annexe du présent rapport de gestion.

PARTIE III : ACTIONNARIAT, GOUVERNANCE ET MANDATS

I. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de 5 164 558,70 euros est divisé en 51 645 587 actions au nominal de 0,10 euros.

Les titres de la Société ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé.

La Société est détenue directement à hauteur d'environ 92,31% par TotalEnergies SE, 6,69% par TotalEnergies Holdings et 0,99% par TotalEnergies Power & Gas Belgium SA, elles-mêmes filiales de la société TotalEnergies SE.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'il n'y a aucune participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice.

La Société n'a émis aucun autre titre ou droit susceptible de donner accès au capital. L'article 12 « *Droits et obligations attachés aux actions* » des statuts institue un droit de vote double dont certaines actions bénéficiaient.

Au 31 décembre 2023 et à la date de signature de présent rapport, l'actionnariat de la Société est réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre de titres détenus
TotalEnergies SE	47 672 349
TotalEnergies Holdings	3 458 000
TotalEnergies Power & Gas Belgium	513 428
TotalEnergies Electricité et Gaz France	1 810
TOTAL	**51 645 587**

II. COMMISSAIRES AUX COMPTES

2.1 CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition le rapport sur les comptes de l'exercice ainsi qu'un rapport spécial sur les opérations visées par les articles L.225-38 et suivants du Code de commerce établi par notre Commissaire aux comptes.

2.2 SITUATION DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Commissaire aux comptes de votre Société est :

Titulaire	1ère nomination	Fin du mandat actuel
Pricewaterhousecoopers Audit, representée par Madame Cécile Saint-Martin	13 juillet 2022	Lors de l'AGO 2028 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027

IV. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion de la Société vous est présenté conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce.

I. MANDATAIRES SOCIAUX

1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - LISTE DES MANDATS SOCIAUX

Au cours de l'année 2023, aucune évolution dans la composition du Conseil d'administration de la Société n'est intervenue.

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration de la Société était composé des trois administrateurs suivants, dont la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun d'eux vous est communiquée en annexe.

Composition du Conseil d'administration de TotalEnergies Electricité et Gaz France au 31 décembre 2023

Nom, prénom des membres du Conseil	Membre indépendant	Année première nomination	Échéance du mandat (1)
Administrateurs			
Stéphane Michel, Président	**Non**	2021	2024
Namita Shah	**Non**	2018	2024
Carolina Pretzel	**Non**	2022	2024

(1) A l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire

1.2 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

1. Changement d'administrateur

Nous vous rappelons que le mandat d'administrateur de Madame Namita Shah arrive à expiration lors de la prochaine Assemblée Générale.

Le Conseil d'administration a décidé, en remplacement de Madame Namita Shah, de soumettre au vote de la prochaine Assemblée Générale la nomination de Monsieur Olivier Jouny en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de quatre (4) ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

A la suite de cette nomination, la composition du Conseil d'administration conserve le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil prévu à l'article L.225-18-1 du Code de commerce

2. Renouvellement des mandats

Nous vous rappelons que les mandats des autres administrateurs arrivent à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale.
Nous vous proposons de renouveler les mandats des administrateurs pour une durée de quatre (4) ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

1.3 SITUATION DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL

Nous vous rappelons que Monsieur Franck Schmiedt a été nommé Directeur Général par le Conseil d'administration, lors de sa séance du 11 avril 2023, en remplacement de Monsieur Sébastien Loux, démissionnaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est réunie le 11 mai 2023, a décidé de ratifier la nomination de Monsieur Franck Schmiedt en qualité de Directeur Général faite par le Conseil d'administration le 11 avril 2023.

Il vous sera proposé lors de votre prochaine Assemblée Générale ordinaire 2023 de renouveler le mandat du Directeur Général pour une durée de quatre (4) ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

II. CONVENTIONS

CONVENTION REGLEMENTEE DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

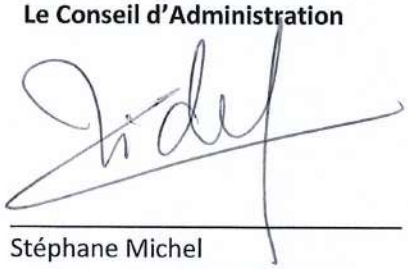
CONVENTION REGLEMENTEE DE L'ARTICLE L. 225-102-1 (DERNIER ALINEA) DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'aucune convention n'est intervenue entre un dirigeant, un administrateur de la société ou un actionnaire disposant d'une fraction de droits de vote supérieure à 10% du droit de vote de la Société et une filiale directe ou indirecte de la Société.

CONVENTIONS REGLEMENTEES INTERVENUES ANTERIEUREMENT ET POURSUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous précisons qu'aucune convention autorisée et conclue antérieurement ne s'est poursuivie au cours de l'exercice.

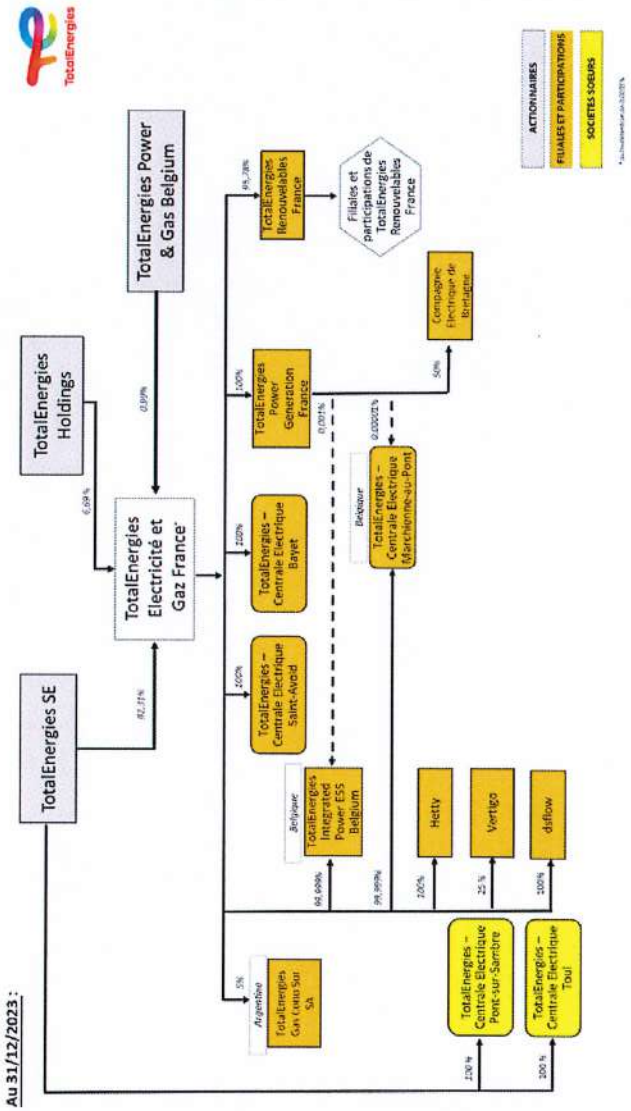
Le Conseil d'Administration



Stéphane Michel
Président du Conseil d'administration

Annexe 1

Organigramme du Groupe TotalEnergies Electricité et Gaz France au 31/12/2023



Annexe 2

Résultats financiers des cinq derniers exercices

Nature et indications (€)	2019	2020	2021	2022	2023
Capital en fin d'exercice					
Capital social	5 164 559	5 164 559	5 164 559	5 164 559	5 164 559
Nombre d'actions émises	51 645 587	51 645 587	51 645 587	51 645 587	51 645 587
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	7 331 873 932	7 270 485 809	11 504 121 795	24 218 363 023	15 447 974 785
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	257 400 274	(117 018 555)	87 988 689	(67 712 375)	95 569 803
Impôts sur les bénéfices	161 851	-	-	624 075	(95 482)
Résultat après impôts, amortissements et provisions	(51 035 268)	9 170 335	10 480 176	(259 741 599)	(48 536 496)
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultat par action					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	4,98	(2,27)	1,70	(1,32)	1,85
Résultat après impôts, amortissements et provisions	(0,99)	0,18	0,20	(5,03)	(0,94)
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	562	566	543	641	658
Montant de la masse salariale de l'exercice	32 501 791	33 092 716	33 795 670	40 739 274	46 272 524
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	15 064 019	15 068 639	15 427 641	17 456 310	20 325 492
Resultat Net	-51 035 268	9 170 335	10 480 176	-259 741 599	-48 536 496
Amortissements et provisions dotations exploitation	-378 031 575	-179 380 387	-114 600 427	-156 119 221	-170 076 921
Reprises provisions exploitation	74 544 042	305 226 727	36 430 625	19 901 326	21 875 711
Amortissements et provisions dotations financières	-4 699 999	0	0	0	-10 255 337
Reprises provisions financières	0	342 550	661 289	39 078	13 254 766
Amortissements et provisions dotations exceptionnels	-86 160	0	0	-55 226 332	0
Reprises provisions exceptionnelles	0	0	0	0	1 000 000
Impôt sur les bénéfices	-161 851	0	0	-624 075	95 482
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	257 400 274	-117 018 555	87 988 689	-67 712 375	95 569 803

Annexe 3

Liste des mandats et fonctions de mandataires sociaux au 31/12/2023

Prénom Nom	*Fonctions dans le Groupe*	*Autres mandats et fonctions en cours au 31/12/2023*	*Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années*
Sébastien Loux	Directeur Général (fin de mandat le 11 avril 2023)	• Gérant de la SARL LOUX RAPP • Président du Conseil d'administration et administrateur de TotalEnergies–Centrale Electrique Marchienne-au-Pont • Administrateur de TotalEnergies Power & Gas Belgium • Directeur Général de TotalEnergies Gas & Power Activities • Administrateur à l'Union Française de l'Electricité	• Président de TotalEnergies Solutions France *(fin du mandat le 3 janvier 2022)* • Président de Libcom *(fin de mandat le 03 janvier 2022)* • Administrateur délégué de Direct Energie Services *(fin du mandat le 27 août 2021)* • Directeur Général Délégué de TotalEnergies Electricité et Gaz France *(fin de mandat le 30 septembre 2019)* • Administrateur de Direct Energie Belgium *(fin de mandat le 30 septembre 2019)* • Administrateur de Coalision Europe SAS *(fin de mandat le 27 juin 2019)*
Franck Schmiedt	Directeur Général (début de mandat le 11 avril 2023)		• Président de Argedis (fin de mandat le 3 janvier 2022) • Gérant non Associé de Logistique et Diffusion LOGEDIF (fin de mandat le 3 janvier 2022) • Président de Progeres (fin de mandat le 3 janvier 2022)
Stéphane Michel	Président du Conseil d'administration	• Administrateur de Automotive Cells Company SE ; • Président de SAFT Groupe ; • Administrateur de Total Eren Holding ; • Membre du Comité Performance Groupe de TotalEnergies SE. • Membre du Comité Exécutif de TotalEnergies SE.	• Director de Abu Dhabi Company for onshore Petroleum Operations limited *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; • Director de Dolphin Energy Limited *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; • Président du Conseil d'administration et administrateur de Elf Petroleum Iran *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; • Président du Conseil d'administration et administrateur de Saft Groupe *(fin de mandat le 29 juin 2021)* ; • Président et Président du Conseil d'administration de Total Algerie *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; • Président de Total E&P Iran *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; • Chairman of the Board de Total E&P Middle East A/S (fin de mandate le 24 mai 2019); • Président de Total E&P Saudi (fin de mandat le 10 septembre 2018) ; • Président de Total E&P Syrie *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; • Prédient de Total Pars LNG *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; • Prédient de Total Sirri *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* • Président de Total South Paris (fin de mandat le 31 décembre 2018) ; • Président de Total South Pars 11 Holding *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; • Président du Conseil d'administration et Administrateur de Total South Pars *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ;

			• Administrateur de TotalEnergies EP Abu Al Bu Khoosh *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; • Administrateur de TotalEnergies EP Algérie *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; • Président de TotalEnergies EP Dolphin Holdings *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; • Président de TotalEnergies EP Dolphin Midstream *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; • Administrateur de TotalEnergies EP Dolphin Upstream *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; • Administrateur de TotalEnergies EP Golf *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; • Président de TotalEnergies EP Iraq *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; • Président de TotalEnergies EP Kuwait *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; • Administrateur de Total E&P Liban SAL *(fin de mandat le 26 septembre 2021)* • Président du Conseil d'administration et Administrateur de TotalEnergies EP Libye *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; • Président du conseil d'administration et Administrateur de TotalEnergies EP Maroc *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; • Président de TotalEnergies EP Oman *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; • Président de TotalEnergies EP Qatar 2 *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; • Président de TotalEnergies EP Qatar *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; • Président de TotalEnergies EP Turkmenistan *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; • Président de Totalenergies EP United Arab Emirates *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; • Director de Total E&P Waha Limited *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; • Président de TotalEnergies UAE Services *(fin de mandat le 1er janvier 2021).*
Namita Shah	Administratrice	• Director of Adani Total Private Limited ; • Présidente de Albatros ; • Présidente et Membre représentant le Fondateur du Conseil d'administration de la Fondation d'Entreprise Total ; • Président de TotalEnergies One Tech ; • Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Consulting ; • Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Facilities Management Services ; • Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Global Financial Services ; • Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Global Human Resources Services ; • Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Global Procurement ;	• Director de Total Petreoleum Nigera Ltd *(fin de mandat le 30 juin 2020)* ; • Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Financial Services *(fin de mandat le 12 juin 2022).*

		• Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Learning Solutions ; • Membre du Comité Exécutif de TotalEnergies SE.	
Carolina Pretzel	Administratrice	• Président de TotalEnergies Gas & Power Activités ; • Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Consulting ; • Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Facilities Management Services ; • Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Global Human Resources Services ; Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Learning Solutions	•
		•	

TotalEnergies Electricité et Gaz France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale
TotalEnergies Electricité et Gaz France
2 bis, rue Louis Armand
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TotalEnergies Electricité et Gaz France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2024

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Cécile Saint-Martin

TotalEnergies Electricité et Gaz France SA

Comptes annuels 2023

SOMMAIRE

SOMMAIRE **2**

COMPTE DE RESULTAT **3**

BILAN - ACTIF **4**

BILAN - PASSIF **5**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS **6**

NOTE 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 6
NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 11
NOTE 3. CHIFFRE D'AFFAIRES 13
NOTE 4. PRODUCTION IMMOBILISEE, SUBVENTIONS, REPRISES DE PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES 14
NOTE 5. CHARGES EXTERNES 15
NOTE 6. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES 16
NOTE 7. CHARGES DE PERSONNEL 16
NOTE 8. AUTRES CHARGES 16
NOTE 9. RESULTAT FINANCIER 17
NOTE 10. RESULTAT EXCEPTIONNEL 17
NOTE 11. IMPÔTS 18
NOTE 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 18
NOTE 13. IMMOBILISATIONS FINANCIERES 19
NOTE 14. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION 20
NOTE 15. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION 21
NOTE 16. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT 22
NOTE 17. CAPITAUX PROPRES 23
NOTE 18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 23
NOTE 19. DETTES FINANCIERES 24
NOTE 20. DETTES DIVERSES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF 25
NOTE 21. ENGAGEMENTS HORS-BILAN 26
NOTE 22. SITUATION FISCALE 27
NOTE 23. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 28
NOTE 24. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES 28
NOTE 25. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 28
NOTE 26. REMUNERATION DES DIRIGEANTS 28
NOTE 27. COMPTES CONSOLIDES 29
NOTE 28. EVENEMENTS POST CLÔTURE 29

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	2023	2022
Ventes de marchandises		11 410 678	16 319 010
Production vendue - services		4 037 297	7 899 354
Chiffres d'affaires	**3**	**15 447 975**	**24 218 363**
Production immobilisée		4 558	4 868
Subventions d'exploitation	**4**	2 410 892	974 439
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		24 404	26 402
Autres produits		7 099	5 743
PRODUITS D'EXPLOITATION		**17 894 928**	**25 229 816**
Achats de marchandises		12 602 374	16 887 817
Variation de stock (marchandises)	**5.1**	-	56 409
Achats de matières premières et autres approvisionnements		4 398 371	7 602 803
Variation de stock (autres approvisionnements)		249 134	(118 273)
Autres achats et charges externes	**5.2**	198 857	170 686
Achats et charges externes		**17 448 736**	**24 599 442**
Impôts, taxes et versements assimilés	**6**	**304 071**	**735 187**
Salaires et traitements		48 146	41 837
Charges sociales		18 452	16 359
Charges de personnel	**7**	**66 598**	**58 196**
Dotations aux amortissements sur immobilisations		110 761	122 725
Dotations aux provisions sur immobilisations		-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant		53 762	32 171
Dotations aux provisions pour risques et charges		5 554	1 223
Dotations d'exploitation		**170 077**	**156 119**
Autres charges	**8**	**53 836**	**50 717**
CHARGES D'EXPLOITATION		**18 043 318**	**25 599 661**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**(148 389)**	**(369 846)**
Produits financiers de participations		114 776	138 766
Autres intérêts et produits assimilés		1 214	209
Reprises sur provisions et transferts de charges		13 255	39
Différences positives de change		10	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Autres produits financiers		-	-
PRODUITS FINANCIERS		**129 255**	**139 015**
Dotations financières aux amortissements et provisions		10 255	-
Intérêts et charges assimilées		19 931	23 440
Différences négatives de change		77	19
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		54	-
CHARGES FINANCIERES		**30 317**	**23 458**
RESULTAT FINANCIER	**9**	**98 938**	**115 556**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		**(49 452)**	**(254 289)**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		10 196	54 524
Produits exceptionnels sur opérations en capital		410	120
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions		1 000	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS		**11 606**	**54 644**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		10 591	4 139
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		195	107
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	55 226
CHARGES EXCEPTIONNELLES		**10 786**	**59 472**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**10**	**820**	**(4 828)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	**11**	(95)	624
BENEFICE OU PERTE		**(48 536)**	**(259 742)**

BILAN - ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2023 Brut	Amort. et dep.	Net	31/12/2022 Net
Fonds de commerce		193 482	-	193 482	193 482
Concessions, brevets et droits similaires		16 206	(16 206)	-	3
Autres immobilisations incorporelles		564 925	(415 101)	149 823	201 221
Immobilisations en cours		13 537	-	13 537	9 161
Immobilisations incorporelles	**12**	**788 149**	**(431 307)**	**356 842**	**403 868**
Terrains		13	(13)	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		16 940	(12 698)	4 242	5 429
Immobilisations en cours		780	-	780	476
Immobilisations corporelles	**12**	**17 733**	**(12 711)**	**5 022**	**5 906**
Participations		663 060	(23 613)	639 448	630 760
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-
Autres immobilisations financières		5 566	-	5 566	90 544
Immobilisations financières	**13**	**668 626**	**(23 613)**	**645 014**	**721 304**
ACTIF IMMOBILISE		**1 474 509**	**(467 631)**	**1 006 878**	**1 131 077**
Matières premières, approvisionnements		136 210	-	136 210	385 343
Marchandises		-	-	-	-
Stocks et En-cours	**14**	**136 210**	**-**	**136 210**	**385 343**
Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commande	15.4	3 265	-	3 265	14 140
Clients et comptes rattachés	15.1	4 935 868	(174 192)	4 761 676	4 333 292
Autres créances	15.4	937 332	-	937 332	5 004 188
Créances		**5 876 465**	**(174 192)**	**5 702 272**	**9 351 619**
Valeurs mobilières de placement	16	-	-	-	-
Autres titres conférant un droit de propriété	16	-	-	-	-
Disponibilités	16	2 067	-	2 067	21 775
Charges constatées d'avance	15.2	449 992	-	449 992	308 922
Frais d'emission d'emprunt à étaler	15.3	-	-	-	33
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie actif		-	-		-
Disponibilités et divers		**452 059**	**-**	**452 059**	**330 730**
ACTIF CIRCULANT		**6 464 733**	**(174 192)**	**6 290 541**	**10 067 693**
TOTAL ACTIF		**7 939 242**	**(641 824)**	**7 297 419**	**11 198 770**

BILAN - PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel		5 165	5 165
Primes d'émission, de fusion, d'apport, …		265 187	265 187
Réserves		924	924
Report à nouveau		(102 181)	157 561
Résultat de l'exercice		**(48 536)**	**(259 742)**
Subventions d'investissement		282	402
CAPITAUX PROPRES	**17**	**120 841**	**169 497**
Provisions pour risques		71 105	75 654
Provisions pour charges		2 062	2 502
Provisions pour risques et charges	**18**	**73 167**	**78 156**
Autres emprunts obligataires		-	68 533
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		389 566	395 339
Emprunts et dettes financières divers		10 397	10 346
Dettes financières	**19**	**399 963**	**474 217**
Clients - avances et acomptes reçus		1 777 350	1 709 399
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 238 158	3 465 115
Dettes fiscales et sociales		532 147	637 533
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-
Autres dettes		694 538	456 354
Dettes diverses	**20.1**	**6 242 192**	**6 268 401**
Produits constatés d'avance	**20.2**	**461 255**	**4 208 498**
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie passif	**20.3**	**-**	-
DETTES		**7 176 578**	**11 029 273**
TOTAL PASSIF		**7 297 419**	**11 198 770**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

TotalEnergies Electricité et Gaz France (« la Société »), est un fournisseur alternatif d'énergie pour les particuliers, les petites entreprises, les réseaux multi-sites et les collectivités locales.

Note 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif à la réécriture du plan comptable général est sans incidence significative sur les comptes de la société. Les méthodes comptables appliquées pour établir cet arrêté sont identiques à celles appliquées dans le cadre de la clôture annuelle au 31 décembre 2022.

Les états financiers et les notes annexes aux états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1.1 Utilisation d'estimations et de jugements

L'établissement des états financiers nécessite le recours par la Société à des estimations et jugements qui affectent les montants inscrits dans les états financiers et les notes annexes. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existant à la date de clôture, les montants qui figureront dans les états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales méthodes comptables au titre desquelles la Société a recours à des estimations et jugements sont : l'évaluation des provisions pour risques et charges, le chiffre d'affaires relatif à l'énergie livrée, non relevée, non facturée, la détermination des valeurs actuelles de certaines immobilisations dans le cadre de tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur des contrats de livraison d'énergie non qualifiables de couverture

Les états financiers reflètent les meilleures estimations dont dispose la Société, sur la base des informations existantes à la date de clôture des comptes.

1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

1.2.1 Immobilisations incorporelles

Ce poste est principalement composé de fonds de commerce, coûts d'acquisitions des clients, de logiciels et de concessions, brevets et droits similaires. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Le fonds de commerce est constitué des malis de fusion avec les entités TSF et TEGAZ ainsi que du fonds de commerce TEGAZ existant.

Les coûts d'acquisitions des clients correspondent aux dépenses externes encourues par la société et directement affectables à des contrats signés avec des clients. Ces dépenses sont principalement constituées des commissions versées aux prestataires de vente et des frais de traitement de dossier lors de l'activation. Dès lors que la Société estime que ces contrats clients généreront des avantages économiques futurs pour la société, ces dépenses sont enregistrées en immobilisations incorporelles.

Certains frais de développement de projets, principalement informatiques, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsqu'ils satisfont à des conditions précises notamment sur la faisabilité technique et la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs.

Les dépenses de recherches sont comptabilisées en charge dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

1.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées des aménagements des locaux, du matériel informatique et du mobilier de bureau. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, l'actif est comptabilisé globalement. Si, dès l'origine, un ou plusieurs éléments ont chacun des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.

1.2.3 Amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité déterminées en fonction de l'utilisation attendue des immobilisations. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Coûts d'acquisitions des clients	Linéaire 4 ans
- Logiciels et autres immobilisations incorporelles	Linéaire 3 à 5 ans
- Installations générales, aménagements divers	Linéaire 3 à 10 ans
- Matériel informatique	Linéaire 3 ans
- Mobilier de bureau	Linéaire 4 ans
- Fonds de commerce	Non amorti

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux amortissements sur immobilisations ».

1.2.4 Dépréciations

A chaque clôture, la Société apprécie s'il existe des indices de perte de valeur des immobilisations. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif immobilisé à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité du bien pour l'entreprise. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les dotations aux dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux dépréciations sur immobilisations ».

1.3 Immobilisations financières

1.3.1 Titres de participation

Les titres de participation sont des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle sur la société émettrice et permettent d'établir des relations d'affaires. Ils sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition augmenté des frais accessoires directement liés.

Une provision pour dépréciation peut être constituée sur les titres en fonction de leur valeur d'utilité à la clôture. Cette valeur d'utilité est déterminée selon des règles multicritères qui tiennent compte notamment de la situation nette des sociétés émettrices et des perspectives de rentabilité à moyen terme.

1.3.2 Créances rattachées à des participations

Il s'agit essentiellement de financements par la société des besoins de trésorerie des filiales de la société afin de permettre leur développement interne et externe. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participations, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

1.3.3 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières comprennent principalement :

- Des dépôts de garantie versés en couverture de risques liés aux opérations réalisées sur les contrats à terme (« initial margin »). Ces dépôts sont révisés régulièrement pour les contreparties avec lesquelles la société réalise des opérations de marché. Le montant figurant au bilan correspond à la valorisation de ces dépôts au dernier jour de l'exercice ;
- Des dépôts réalisés au titre des contrats de fourniture d'électricité et de gaz auprès des contreparties de la Société, y compris envers la Caisse des Dépôts et Consignations au titre de l'Arenh ;
- Des dépôts de garantie versés dans le cadre des locations immobilières des locaux de la Société.

1.4 Stocks et en-cours

Sont enregistrés dans les comptes de stocks :

- Les certificats relatifs au mécanisme d'obligation de capacités, valorisés selon la méthode du cout unitaire moyen pondéré,
- Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.
- Les panneaux photovoltaïques et les onduleurs, valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré intégrant les frais de transport et extensions de garantie.

Certificats de capacités

Suite à la décision de la Commission Européenne, rendue début novembre 2016 et ayant jugé compatible avec la réglementation européenne le marché de capacité proposé par la France, le mécanisme de capacité français est entré formellement en vigueur. Celui-ci se traduit à compter du 1er janvier 2017 pour les fournisseurs d'électricité, par l'obligation de disposer de certificats de capacités à hauteur des besoins de leur parc client à la pointe de consommation, et pour les producteurs d'électricité, par l'obtention de certificats, cessibles sur le marché, à mesure de leur disponibilité effective.

La société comptabilise un stock de certificats de capacité valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les certificats détenus en date de clôture comptable sont supérieurs à l'obligation et à l'inverse une dette si les volumes de certificats de capacités sont inférieurs. Cette dette est évaluée sur la base des prix de marché à la clôture.

Certificats d'économie d'énergie

La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) impose aux vendeurs d'énergie la promotion active de l'efficacité énergétique auprès de leurs clients. En fin de chaque période, les vendeurs d'énergie doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats d'économie d'énergie (en KWh CUMAC) équivalent à leurs obligations, calculées en fonction des ventes d'énergie réalisées sur une période

définie. Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les opérateurs ou par l'achat à d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie. En cas de non-respect de leurs obligations, les vendeurs d'énergie doivent s'acquitter d'une pénalité libératoire.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique a instauré un nouveau type de certificats d'économie d'énergie spécifiquement dédié à des actions d'économies d'énergie réalisées au bénéfice de ménages en situation de précarité énergétique.

La société comptabilise un stock de CEE valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les CEE détenus en date de clôture comptable sont supérieures à l'obligation découlant des volumes d'énergie commercialisés auprès des clients finaux et à l'inverse une dette est constatée si les volumes de CEE sont inférieurs à l'obligation cumulée de la société relative aux économies d'énergie. Cette dette est évaluée en tenant compte des CEE acquis à terme et pour le solde de l'obligation, sur la base des prix de marché à la clôture.

A la clôture, la Société prend en compte les perspectives de prix et de consommation pour déterminer la valeur probable de réalisation des stocks et comptabilise le cas échéant une dépréciation lorsque celle-ci est inférieure au coût moyen pondéré.

La société utilise également le modèle « négoce » pour les Certificats d'Economies d'Energie » destinés à TotalEnergies Marketing France. Ces dossiers sont suivis séparément du modèle « obligé ».

1.5 Créances d'exploitation

1.5.1 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Elles intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, relevée et non facturée et celles relatives à l'énergie livrée non relevée et non facturée.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation statistique qui prend en compte l'ancienneté des créances et les données historiques de recouvrement de la Société.

La Société reconnait une perte sur créance irrécouvrable dès lors qu'elle reçoit de la part de ses prestataires de recouvrement un certificat d'irrécouvrabilité ou, dans le cas d'un client professionnel, au regard des conséquences d'une procédure collective.

1.5.2 Autres créances

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles comprennent principalement des créances liées à la taxe sur la valeur ajoutée.

Une provision pour dépréciation des autres créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable.

1.6 Charges constatées d'avance

Dans le cadre de l'affectation d'énergie par le gestionnaire du réseau et sur la base de relèves d'index encadrant la période de consommation, des ajustements peuvent être comptabilisés en charges constatées d'avance ou en dettes fournisseurs selon le sens de ces ajustements.

Les charges constatées d'avance sont également constituées des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) facturés en cours de validation par le pôle EMMY à la date de clôture.

1.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées par la Société si les trois conditions suivantes sont remplies :

- il existe une obligation actuelle vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Dans des cas extrêmement rares, il se peut qu'une provision ne puisse être comptabilisée par manque d'estimation fiable. Cette obligation est alors indiquée dans les notes annexes en tant que passif éventuel.

1.8 Provisions pour avantages du personnel

Conformément à l'option offerte par l'avis du Comité d'Urgence du CNC n°2000-A du 6 juillet 2000, la Société inscrit à son passif sous forme de provision les engagements accordés au personnel correspondant au versement d'indemnités de fin de carrière déterminées en fonction de la convention collective en vigueur au sein de la Société.

Il n'existe pas d'autre engagement de la Société envers le personnel susceptible de faire l'objet de provisions.

La valorisation du montant de ces indemnités est effectuée sur la base d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de projection de salaires qui tiennent compte des facteurs propres à la Société ainsi que de facteurs macro-économiques (taux d'inflation, taux d'actualisation, etc.).

1.9 Dettes financières et autres dettes

Les dettes financières et les autres dettes diverses de la Société sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

1.10 Opérations à terme

La Société conclut, dans le cadre de son activité, des achats et ventes à terme d'électricité, de gaz et de CO2 sur le marché de gré à gré ou sur un marché organisé (EEX, Powernext, Belpex, Ice Endex).

Ces opérations sont considérées comme des « contrats relatifs à des marchandises » et rentrent dans le cadre du règlement 2015-05 de l'Autorité des normes comptables (ANC) relatifs aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture que la Société a donc appliqué depuis le 1er janvier 2017.

La très large majorité des contrats de livraison à terme d'électricité, de gaz et de CO2, négociés par la société correspondent à des instruments éligibles à la comptabilité de couverture dans la mesure où ces contrats sont négociés dans l'objectif d'approvisionner la clientèle de la société. A ce titre :

- Aucune provision pour risque n'est constatée en cas de perte latente sur ces produits dérivés,
- Les variations de valeur latente des contrats en cours à la clôture ne sont pas comptabilisées,

- L'impact en compte de résultat de la période des dénouements des contrats négociés sur les marchés de gros réglementés est différé sur la période de livraison effective de l'énergie :

 - Les dénouements techniques propres au fonctionnement des marchés réglementés (dénouement en cascade (« cascading »), ajustement de résultat (« P&L adjustment ») et compensation (« netting »)) sont comptabilisés dans des comptes de produits constatés d'avance ou charges constatés d'avance jusqu'à la date de livraison alors qu'ils étaient auparavant enregistrés au compte de différences d'évaluation sur instruments de trésorerie actif ou passif.

Les montants nominaux des contrats constituent des engagements hors bilan présenté dans la note 21 des annexes.

1.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose entre une activité de « vente au détail » et une activité de « vente en gros ». L'activité de détail correspond à la fourniture d'énergie aux utilisateurs finaux ainsi qu'à des prestations liées à l'acheminement de cette énergie, tandis que l'activité de vente en gros représente les livraisons d'énergie sur le réseau français réalisées lors d'opérations sur un marché organisé ou de gré à gré avec d'autres opérateurs de marché.

La Société constate un produit quand :

- l'existence du contrat est acquise ;
- la livraison a eu lieu ou la prestation de service est achevée ;
- le prix est fixé ou déterminable ;
- le caractère recouvrable des créances est probable.

Pour la détermination des quantités d'énergie livrée de l'activité de détail, la Société est amenée à estimer ces quantités en se basant notamment sur :

- des profils de consommation des clients de la société ;
- des données de consommation des clients transmises par les gestionnaires de réseau ;
- des informations extérieures telles que les températures réalisées ;
- des données relatives au volume d'énergie affecté à la société par le gestionnaire du réseau.

 La détermination de ces quantités s'appuie nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les comptes.

Pour les opérations de l'activité de gros, le chiffre d'affaires est reconnu à la date de leur dénouement à savoir à la livraison physique.

1.12 Impôts

Les impôts sont comptabilisés selon la méthode de l'impôt exigible.

Note 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 BASCULE VERS UNE STRATEGIE "VALUE OVER VOLUME"

Après plusieurs années de conquête commerciale basée sur une croissance en volume du parc, 2023 a marqué un tournant dans la stratégie d'IPFR vers le "value over volume" via notamment la rationalisation du portefeuille clients.

Au 31 décembre 2023, le parc client « particuliers » en France s'établit ainsi à environ 3,6 millions de sites clients en électricité et 1,3 millions de sites clients en gaz, contre respectivement 3,7 millions et 1,3 millions au 31 décembre 2022.

2.2 ARENH

Dans le cadre du mécanisme ARENH, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a reçu un total de demande de 148,9 TWh pour l'année 2023, alors que la loi fixe un plafond de 100 TWh par an, au prix de 42€/MWh. La CRE a procédé à la répartition de ce volume de 100 TWh au prorata des demandes des fournisseurs formulées dans le cadre du guichet de novembre 2022.

2.3 GEL DU TRV GAZ

Face à la très forte hausse des prix du gaz sur les marchés, le gouvernement avait décidé de geler le niveau des TRV gaz à son niveau du 1er octobre 2021, jusqu'au 30 juin 2023, échéance de leur suppression. Aucune autre mesure de gel de prix du gaz n'a été prise par la suite.

Afin d'assurer la transparence et de la visibilité nécessaires à l'ensemble des acteurs, la CRE a publié chaque mois le tarif des TRVG gaz tels qu'ils auraient été constatés en l'absence de gel.

2.4 GEL DU TRV ELECTRICITE

L'article 181 de la loi de finances pour 2023 donne au gouvernement le pouvoir de limiter à 15 % TTC la hausse des TRV électricité par rapport aux propositions de la CRE. Il prévoit également des modalités de compensation pour les fournisseurs, aussi bien ceux proposant des offres indexées sur les TRV que ceux proposant des offres dépendant des prix de marché.

Le gouvernement a fait usage de cette possibilité : l'arrêté du 30 janvier 2023 plafonne la hausse des TRVE au 1er février 2023 à + 15 % en moyenne et celui du 28 juillet 2023 à + 10 % en moyenne au 1er août 2023.

2.5 INSTAURATION D'UNE NOUVELLE CONTRIBUTION

La loi de finances pour 2023 a instauré une contribution sur la rente inframarginale, applicable aux centrales à cycle combiné gaz détenues par les filiales de production de TotalEnergies Electricité et Gaz France, avec effet rétroactif au 1er juillet 2022 Initialement prévue jusqu'au 31/12/2023, cette contribution a été renouvelée dans le cadre de la loi de finance 2024, dans des modalités similaires à la période précédente (taux de contribution et seuil applicable légèrement revus). Cette contribution a eu un impact significatif sur les résultats de 2023des filiales de production et continuera à peser lourdement sur ceux de 2024.

2.6 SOUTIEN DES TPE ET PME

TotalEnergies Electricité et Gaz France s'est engagée à soutenir les TPE et PME dans le cadre des dispositifs prévus par la loi de finances pour 2023 (bouclier tarifaire et amortisseurs). Pour ces clients, ayant signé ou renouvelé leur contrat au second semestre 2022 lorsque les prix étaient les plus élevés, TotalEnergies contribue à hauteur de 100 €/MWh au dispositif d'aide du gouvernement à destination des TPE, partageant de ce fait la charge de l'aide avec l'Etat, et complète celui prévu pour les PME afin de garantirun prix moyen annuel de 230 €/MWh hors taxes et hors acheminement variable, offrant une protection supplémentaire, ainsi qu'un lissage du prix sur l'année.

TotalEnergies Electricité et Gaz France propose également à ses clients, lorsqu'ils en font la demande, des facilités de paiement.

2.7 ACQUISITION DSFLOW

Le 13 décembre 2023, la Société a fait l'acquisition de 100% des titres de la société dsflow. Cette société a notamment pour objet des services de développements informatiques.

Note 3. CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	2023	2022
Ventes d'électricité aux utilisateurs finaux	4 386 762	2 986 434
Reventes d'électricité - activité de gros	1 516 876	7 010 687
Vente de gaz aux utilisateurs finaux	2 197 194	1 961 932
Revente de gaz, CO2 et pétrole - activité de gros	2 436 287	3 838 996
Contrat d'echange	2 054 908	5 189 681
Fourniture d'électricité et de gaz	**12 592 027**	**20 987 730**
Facturation acheminement pour le compte de tiers - électricité	1 558 997	1 595 006
Facturation acheminement pour le compte de tiers - gaz	478 949	477 465
TCFE et autres taxes	295 614	729 651
Refacturation de frais aux clients	16 522	4 874
Facturation de services annexes	58 282	59 418
Ventes de CEE et certificats de capacité	270 219	197 796
Autres prestations de services	177 364	166 423
Prestation de services et autres	**2 855 947**	**3 230 633**
Chiffre d'affaires total	**15 447 975**	**24 218 363**

Le Chiffre d'Affaires « Fourniture d'électricité et de gaz » est constitué :

- de l'électricité et du gaz livrés à destination des clients finaux, essentiellement constitués de clients profilés. Les clients profilés sont des clients qui ont une consommation individuelle plus faible que les télérelèves, qui ne justifie pas la télérelève par le gestionnaire de transport ou de distribution. Leur consommation est d'abord estimée puis révisée au relevé visuel du compteur environ deux fois par an ou par télérelève pour ceux qui ont des compteurs connectés.
- de l'électricité et du gaz livrés sur les marchés de gros (livraison sur les points notionnels des réseaux de transport).
- et des produits liés au contrat d'échange d'électricité contre gaz concernant les centrales CCGT.

Le poste TCFE et autres taxes est constitué principalement par les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) et TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel) et par la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), instaurée par la loi Nome au 1er janvier 2011 qui a remplacé les Taxes Locales. Ces taxes sont facturées au client final, mais le redevable est le fournisseur d'énergie. Dès lors il convient de faire apparaitre ces taxes en chiffre d'affaires et en impôts et taxes.

La refacturation de frais aux clients est principalement constituée de l'ensemble des frais de gestion répercutés aux clients suite à des incidents de paiements ou à des demandes des clients.

Les facturations des services annexes sont notamment composées des Options et Packs souscrits par les clients qui viennent en complément de leur contrat de fourniture d'énergie. Ces Options permettent aux clients de profiter d'avantages spécifiques (service client dédié, assurance dépannage…).

Note 4. PRODUCTION IMMOBILISEE, SUBVENTIONS, REPRISES DE PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES

En milliers d'euros	2023	2022
Production immobilisée	**4 558**	**4 868**
Subventions d'exploitation	**2 410 892**	**974 439**
Reprise de provisions pour risques et charges	9 543	14 576
Reprises de provisions coûts d'acquisition des clients	-	-
Reprises de provisions dépreciation de stock	-	-
Reprises de provisions créances douteuses	12 333	5 325
Reprises sur amortissements	-	-
Transfert de charges	2 529	6 501
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	**24 404**	**26 402**
Prestations sur taxes locales	130	2 225
Produits divers de gestion courante	6 969	3 519
Autres produits	**7 099**	**5 743**
Production immobilisée, reprises de provisions et transfert de charges	**2 446 953**	**1 011 453**

La production immobilisée correspond à l'activation des charges de personnel directement affectables à la production d'immobilisations pour la Société. Ce montant comprend essentiellement les charges de personnel des effectifs des services internes dédiés aux systèmes d'information.

Les transferts de charges comprennent notamment les montants compensés par la Commission de Régulation de l'Energie dans le cadre des dispositifs de cheques énergie électricité et gaz, de Biométhane et de la clé Conso Live.

La subvention d'exploitation comptabilisé dans les comptes au 31.12.2023 correspond à la compensation que la société reçoit de l'Etat suite :

- au gel du TRV gaz depuis le mois de novembre 2021,
- au gel du TRV électricité depuis le mois de février 2022
- à l'amortisseur électricité depuis le mois de janvier 2023

Note 5. CHARGES EXTERNES

5.1 Achats

En milliers d'euros	2023	2022
Achats d'électricité à terme	6 940 210	4 120 502
Achats d'électricité spot	709 277	6 077 704
Achats gaz et CO2	4 553 882	6 258 916
Charge de réconciliation des flux électriques	97 417	(39 545)
Charge de réconciliation des flux gaziers	7 492	45 226
Autres frais liés aux achats d'énergie	294 097	425 012
Contrat d'echange	2 054 908	5 189 681
Achats de marchandises	**14 657 282**	**22 077 498**
Variation de stock de marchandises	-	56 409
Variation de stock - marchandises	**-**	**56 409**
Acheminement électricité	1 558 997	1 595 818
Autres approvisionnements	199 690	199 791
Transport, Stockage, Distribution gaz	584 783	617 529
CSPE	(8)	(16)
Autres approvisionnements	**2 343 463**	**2 413 122**
Variation de stock autres approvisionnements	249 134	(118 273)
Variation de stock - autres approvisionnements	**249 134**	**(118 273)**
Achats	**17 249 878**	**24 428 756**

5.2 Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	2023	2022
Charges liées aux services annexes	-	-
Sous-traitance	67 657	66 976
Credit bail / Location et charges locatives	5 214	4 722
Honoraires	80 642	60 186
Publicité / Communication	21 853	15 276
Frais postaux et telecom	4 748	7 309
Frais bancaires	2 712	2 522
Primes d'assurance	5 964	5 792
Autres	10 067	7 903
Autres achats et charges externes	**198 857**	**170 686**

Au cours de l'exercice, la Société a engagé des dépenses pour acquérir des clients. Une partie de ces charges constitue une immobilisation incorporelle et est inscrite à l'actif du bilan. Au cours de l'exercice, la Société est en mesure de distinguer la part des dépenses à inscrire en charges de celle à inscrire à l'actif et n'utilise donc pas un compte de transfert de charges. Au cours de l'exercice 2023, 45,3 millions d'euros d'autres achats et charges externes ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles (représentés principalement par les charges de rémunération des distributeurs, et des prestataires de ventes externalisés, tout particulièrement des centres d'appels, concourant directement à l'acquisition de clients). Ce montant était de 74,0 millions d'euros en 2022.

La variation du poste « Publicité / Communication » s'explique par l'augmentation des dépenses marketing, réalisées pour soutenir la stratégie d'accélération des ventes mise en place au S2 2023. A l'inverse, en 2022, il avait été décidé de freiner les acquisitions, ce qui avait eu pour effet de ralentir les opérations marketing et les campagnes publicitaires.

L'augmentation du poste « Honoraires » s'explique par la création de la BU Integrated Power courant 2023 ce qui a entraîné une hausse de ces dépenses (25m€).

Note 6. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

En milliers d'euros	2023	2022
Impôts et taxes sur rémunérations	823	752
Autres impôts et taxes (administration et impôts)	(482)	270
Constribution sociale de solidarité et autres	8 119	4 771
TCFE et autres taxes sur le chiffre d'affaires	295 611	729 393
Impôts et taxes	**304 071**	**735 187**

Le poste TCFE et autres taxes est constitué principalement par les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité également appelée CSPE), TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel) et par la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE). Ces taxes sont facturées au client final, mais le redevable est le fournisseur d'énergie, dès lors il convient de faire apparaitre ces taxes en chiffre d'affaires et en impôts et taxes. La variation de ce poste est liée à la baisse de la TICFE et TCFE dans le cadre du bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement.

Note 7. CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros	2023	2022
Salaires et traitements	46 273	40 739
Charges sociales	20 325	17 456
Charges de personnel	**66 598**	**58 196**

La hausse de la masse salariale est liée d'une part à l'augmentation du nombre de salariés suite à la mise en place de la BU Integrated Power, et d'une autre part à l'augmentation des salaires.

L'évolution des effectifs moyens sur les deux derniers exercices est la suivante :

	2023	2022
Cadres	495	491
Employés et agents de maitrîse	163	150
Effectif moyen	**658**	**641**

Note 8. AUTRES CHARGES

En milliers d'euros	2023	2022
Pertes sur créances irrécouvrables	50 510	48 066
Autres charges de gestion	3 326	2 651
Autres charges	**53 836**	**50 717**

Les pertes sur créances irrécouvrables sont présentées nettes :

- de la compensation reçue d'Enedis correspondant à la part acheminement électricité des impayés pour un montant de 13,0 millions d'euros en 2023 et 16,0 millions d'euros en 2022.
- de la compensation reçue de GRDF correspondant à la part acheminement gaz des impayés pour un montant de 4,2 million d'euros en 2023 et 4,6 million d'euros en 2022.

Note 9. RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	2023	2022
Reprises sur provisions	13 255	39
Revenus des comptes courants consentis aux filiales	30 960	12 064
Dividendes	83 816	126 702
Différences positives de change	10	0
Revenus des créances commerciales et comptes bancaires	397	32
Autres produits financiers	816	177
Produits financiers	**129 255**	**139 015**
Dotations financières aux provisions	(10 255)	
Intérêts sur comptes bancaires	(600)	(10 503)
Intérêts sur emprunts obligataires	(1 677)	(4 151)
Intérêts sur emprunts bancaires	(17 654)	(8 786)
Différences négatives de change	(77)	(19)
Autres charges financières	(54)	
Charges financières	**(30 317)**	**(23 458)**
Résultat financier	**98 938**	**115 556**

La société a perçu en 2023 83,8 millions d'euros de dividendes dont 30,7 millions d'euros de TotalEnergies Renouvelables France, 17,0 millions d'euros de TotalEnergies CE Bayet, 3,1 millions d'euro de Vertigo et 33 millions d'euros de TotalEnergies CE Saint Avold.

Le montant des revenus de comptes courants groupe est en forte hausse du fait de la hausse des taux.

Le montant des charges d'intérêts financiers a diminué en 2023, suite à une hausse des taux d'intérêts sur le prêt d'exploitation (+8,9 millions d'euros) compensé par la baisse des intérêts financiers versés au titre des appels de marge-initial margin (- 8,5 millions de euros) et au remboursement de l'emprunt obligataire (-2,5 millions de euros).

Note 10. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	2023	2022
Produit de cession des immobilisations	290	-
Subvention d'équipement	120	120
Reprises sur provisions et dépréciations	1 000	-
Reprises sur amortissements	-	-
Autres produits exceptionnels	10 196	54 524
Produits exceptionnels	**11 606**	**54 644**
VNC des immobilisations cédées	(195)	(107)
Dotations aux provisions et dépréciations	-	(55 226)
Dotations aux amortissements	-	-
Autres charges exceptionnelles	(10 591)	(4 139)
Charges exceptionnelles	**(10 786)**	**(59 472)**
Résultat exceptionnel	**820**	**(4 828)**

Le poste « Autres produits exceptionnels » tient compte du dégrèvement obtenu pour les droits d'enregistrement de la centrale de Saint-Avold (8,9m€).

Le poste « Autres charges exceptionnelles » se compose principalement du paiement de protocole transactionnel dans le cadre de litiges qui opposait la Société à des tiers.

Note 11. IMPÔTS

Pour l'exercice 2023, le calcul et la décomposition de la charge d'impôt, au taux normal de 25%, et du résultat net de l'exercice sont présentés ci-dessous :

		Impôt							Résultat net	
En milliers d'euros	Resultat avant impôt	Théorique au taux normal	Retraitements fiscaux	Reports déficitaires propres à imputer	Reports déficitaires base élargie à imputer	Déficits et retraitements intégration	Dû au taux normal	Contributions sur l'impôt	Théorique	Comptable
Resutat courant	(49 452)	(12 771)	(97 809)	-	-	-	-	-	(49 452)	(49 452)
Résultat exceptionnel	820	212	-	-	-	-	-	-	820	820
Participation des salariés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments impôts	95	-	-	-	-	-	-	-	95	95
TOTAL	**(48 536)**	**(12 559)**	**(97 809)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(48 536)**	**(48 536)**

Les retraitements fiscaux correspondent principalement à la réintégration des dividendes perçus.

Au regard de son résultat fiscal déficitaire la société n'a pas payé d'IS au titre de l'année 2023 (voir note 22).

Note 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

12.1 Valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles

En milliers d'euros	31/12/2022	Aug.	Dim.	Transfert	31/12/2023
Fonds de commerce	193 482	-	-	-	193 482
Coûts d'acquisition des clients	706 348	45 272	(298 901)		452 719
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	135 779	5 862	(19 930)	6 701	128 412
Immobilisations en cours	9 161	11 167	(91)	(6 701)	13 537
Immobilisations incorporelles	**1 044 770**	**62 302**	**(318 922)**	**-**	**788 149**
Installations générales, agencements et divers	6 044				6 044
Matériel de bureau, informatique et mobilier	12 620	457	(2 217)	50	10 910
Immobilisations en cours	476	354		(50)	780
Immobilisations corporelles	**19 140**	**811**	**(2 217)**	**-**	**17 733**
Immobilisations brutes	**1 063 910**	**63 112**	**(321 140)**	**-**	**805 883**

Les immobilisations incorporelles en cours au 31/12/2023 concernent essentiellement les coûts relatifs à l'installation et au paramétrage de logiciels, pour la partie qui est encore en développement.

Les postes « coûts d'acquisitions clients » et « Logiciels » dont la VNC était à 0 et dont la date de mise en service était supérieure à 5 ans ont été mis aux rebuts.

Les immobilisations corporelles en cours au 31/12/2023 concernent les coûts relatifs à des projets d'innovation développés au sein de la société.

La diminution du poste « matériel de bureau, informatique et mobilier » s'explique par le transfert de notre Data Center à la société TotalEnergies Global Information Technology.

12.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaillent ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2022	Aug.	Dim.	Transfert	31/12/2023
Fonds de commerce	(12 413)	-	-	-	(12 413)
Coûts d'acquisition des clients	(516 761)	(94 203)	298 901	-	(312 063)
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	(111 728)	(15 034)	19 930	-	(106 831)
Immobilisations en cours	0	-	-	-	0
Immobilisations incorporelles	**(640 902)**	**(109 237)**	**318 831**	**-**	**(431 307)**
Installations générales, agencements et divers	(3 022)	(595)	-	-	(3 617)
Matériel de bureau, informatique et mobilier	(10 213)	(896)	2 014	-	(9 094)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	**(13 234)**	**(1 491)**	**2 014**	**-**	**(12 711)**
Amortissements et dépréciations	**(654 136)**	**(110 728)**	**320 845**	**-**	**(444 018)**
Dont amortissements linéaires	*(654 136)*	*(110 728)*	*320 845*	-	*(444 018)*
Dont amortissements dégressifs	-	-	-	-	-
Dont dépréciations	-	-	-	-	-

L'amortissement à l'ouverture de 12 413 K€ du fonds de commerce correspond au fonds de commerce existant de TEGAZ repris lors de la fusion en 2019 avec la société (ce fonds de commerce était déjà totalement amorti).

Les postes « coûts d'acquisitions clients » et « Logiciels » dont la VNC était à 0 et dont la date de mise en service était supérieure à 5 ans ont été mis aux rebuts.

Note 13. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

13.1 Valeur brute des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2022	Aug.	Dim.	31/12/2023
Titres de participation	644 104	18 943	-	663 047
Fiducie	13	-	-	13
Titres de participation	**644 117**	**18 943**	**-**	**663 060**
Créances rattachées à des participations	**-**	-	-	**-**
Autres titres immobilisés	-			-
Autres prêts	129	326	(345)	110
Dépôts et garanties	90 361	8 138	(93 043)	5 456
Actions propres	54		(54)	-
Autres immobilisations financières	**90 544**	**8 464**	**(93 442)**	**5 566**
Immobilisations financières brutes	**734 661**	**27 407**	**(93 442)**	**668 626**

L'augmentation des titres de participation est liée :

- à l'acquisition fin 2023 de la société DS Flow pour un montant de 8 m€. La Société proposera à ses clients B2B multisites grands consommateurs d'électricité une solution SaaS (Software-as-a-Service) innovante pour piloter leurs actifs en temps réel et ainsi optimiser leur stratégie d'approvisionnement.

- à une opération d'augmentation du capital par apport d'une partie de la créance de compte-courant de la Société au capital de TotalEnergies Integrated Power ESS Belgium (ex-DEBL) décidée en AG du 20 juin 2023, pour un montant de 10 m€.

Les autres prêts sont des prêts accordés aux salariés pour souscrire à des actions du groupe TotalEnergies dans le cadre des augmentations de capital réservées au personnel.

Les dépôts et garanties comprennent des garanties données dans le cadre de ventes réalisées dans le marché de gré à gré ou marchés organisés (appels de marge initiales). L'exposition au marché a pris fin au cours de l'année 2022, cela explique la diminution des dépôts et garanties due notamment au remboursement des appels de marge initiaux.

13.2 Provisions pour dépréciation des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2022	Dotation	Reprise			31/12/2023
			utilisée	non utilisée	Transfert	
Participations	13 357	10 255	-	-	-	23 613
Créances rattachées à des participations	-		-	-	-	-
Provisions sur immobilisations financières	**13 357**	**10 255**	**-**	**-**	**-**	**23 613**

La dotation pour dépréciation du poste « Participations » correspond à la dépréciation complémentaire sur les titres de la filiale TotalEnergies Integrated Power ESS Belgium détenue à 100% par la Société, suite à une augmentation de capital par abandon de créance en compte courant.

Note 14. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

En milliers d'euros	31/12/2022	Aug.	Dim.	31/12/2023
Stocks de fournitures consommables -certificats de capacités	385 343	119 051	(368 184)	136 210
Capacites	181 468	117 083	(164 338)	134 214
CEE	201 891		(201 891)	-
Panneaux & Onduleurs	1 984	1 968	(1 956)	1 996
Stock - valeur brute	**385 343**	**119 051**	**(368 184)**	**136 210**
Dépréciation du stock de fournitures consommables	-	-	-	-
Dépréciation du stock de marchandises	-	-	-	-
Stock - valeur nette	**385 343**	**119 051**	**(368 184)**	**136 210**

Le stock de fournitures consommables est composé des certificats de capacités, et des panneaux photovoltaïques et onduleurs.

Le stock de CEE a été totalement utilisé au cours de l'année 2023. Le PNCEE mène un contrôle depuis le début de l'année. De ce fait, les CEE ne sont pas validés lors de l'instruction du contrôle. Les CEE en attente de validation sont comptabilisés en CCA.

Note 15. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

15.1 Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients	1 755 401	1 275 673
Clients - factures à établir	3 180 467	3 190 382
Créances clients et comptes rattachés - valeur brute	**4 935 868**	**4 466 054**
Dépréciation des créances clients	(174 192)	(132 763)
Créances clients et comptes rattachés - valeur nette	**4 761 676**	**4 333 292**

Concernant les factures à établir des clients, la Société propose à ses clients une offre commerciale de mensualisation des paiements (montant mensuel fixe) lui permettant de lisser ses dépenses sur l'année. Avec cette offre, la société ne facture le client qu'une fois par an lors de sa relève de compteur et effectue une régularisation du plan de mensualisation le cas échéant. Au 31 décembre 2023, la société a comptabilisé les mensualités payées par ces clients et déterminé également l'équivalent des factures qui auraient été émises pour les périodes correspondantes.

La variation des provisions pour dépréciations des créances clients se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2022	Dotation	Reprise		31/12/2023
			utilisée	non utilisée	
Dépréciation des créances clients	132 763	53 762	(12 333)	-	174 192

15.2 Charges constatées d'avance

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Energie payée non encore livrée	22 747	88 977
CEE facturés non encore livrés	339 419	86 342
Stock virtuel gaz	84 223	129 679
Charges générales diverses constatées d'avance	3 603	3 924
Charges constatées d'avances	**449 992**	**308 922**

Le stock de gaz a été transféré à TGP en cours d'année 2022 et échangé par un stock de gaz financier comptabilisé en charges constatés d'avance.

La hausse des CCA en lien avec les CEE est due principalement au contrôle du PNCEE.

15.3 Frais d'émission d'emprunt à étaler

En milliers d'euros	31/12/2022	Aug.	Dim.	31/12/2023
Frais d'émission emprunt à étaler	33	-	(33)	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	**33**	**-**	**(33)**	**-**

Les frais d'émission d'emprunt à étaler se composent des frais d'émission d'emprunts obligataires qui sont amortis en mode linéaire sur la durée de chaque tranche.

15.4 Etat des échéances des créances

En milliers d'euros	31/12/2023	< 1 an	> 1 an
Autres prêts	110	110	-
Dépôts de garantie	5 456	3 178	2 278
Immobilisations financières hors participations	**5 566**	**3 288**	**2 278**
Fournisseurs, avances et acomptes versés sur commande	3 265	3 265	-
Clients et comptes rattachés	4 935 868	4 935 868	-
Personnel, sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 398	2 398	-
Etat - Taxes sur la valeur ajoutée	306 686	306 686	-
Etat - Autres impôts et taxes	82 644	82 644	-
Compte Courant groupe	514 902	514 902	-
Débiteurs divers	30 701	30 701	-
Créances	**5 876 465**	**5 876 465**	**-**
Charges constatées d'avance	**449 992**	**449 933**	**59**
Total	**6 332 023**	**6 329 686**	**2 337**

15.5 Produits à recevoir

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Clients - factures à établir	3 180 467	3 190 382
Personnel - produits à recevoir	265	30
Organismes sociaux - produits à recevoir	1 882	1 882
Divers - produits à recevoir	11 464	9 049
Banque - intérêts courus à recevoir	473	1 647
Produits à recevoir	**3 194 551**	**3 202 989**

Les produits à recevoir divers comprennent notamment :

- les montants en attente de compensation par la Commission de Régulation de l'Energie dans le cadre des chèques énergie pour l'électricité et gaz pour un montant de 0.4 million d'euros, des surcoûts liés aux achats de Biométhane pour 0.9 million d'euros,
- la part acheminement des créances irrécouvrables du quatrième trimestre 2023 en attente de compensation par Enedis et GRDF pour 10.0 million d'euros

Note 16. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Comptes bancaires	1 960	21 040
Appels de marge	107	735
Disponibilités	**2 067**	**21 775**

Note 17. CAPITAUX PROPRES

17.1 Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2022	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Variation Capital	Variation subv. Investissement	31/12/2023
Capital social	5 165	-	-	-	-	5 165
Prime d'émission	265 187	-	-	-	-	265 187
Prime de fusion	-	-	-	-	-	-
Réserve légale	924	-	-	-	-	924
Report à nouveau	157 561	(259 742)	-		-	(102 181)
Résultat de la période	(259 742)	259 742	(48 536)	-	-	(48 536)
Subv. d'investissement	402	-	-	-	(120)	282
Capitaux propres	**169 497**	**-**	**(48 536)**	**-**	**(120)**	**120 841**

17.2 Evolution du capital social

Le capital social est composé au 31 décembre 2023 de 51 645 587 actions ordinaires de même catégorie d'une valeur nominale de 0.1 euro chacune. Le capital social est entièrement libéré. La Société n'a émis ni autorisé aucune action de préférence.

Note 18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	31/12/2022	Dotation	Reprise		31/12/2023
			utilisée	non utilisée	
Provisions pour risques	75 654	5 159	(4 382)	(5 327)	71 105
Provisions pour charges	2 502	395	-	(835)	2 062
Provisions pour risques et charges	**78 156**	**5 554**	**(4 382)**	**(6 162)**	**73 167**
Dont exploitation	*22 930*	*5 554*	*(3 382)*	*(6 162)*	*18 941*
Dont financier	-	-	-	-	-
Dont exceptionnel	*55 226*	-	*(1 000)*	-	*54 226*
Dont report à nouveau	-	-	-	-	-

Provision pour contrats déficitaires sur capacités d'interconnexions gazières

Une provision pour contrat déficitaire d'un montant de 31,6 millions d'euros avait été constituée durant l'exercice 2016 au titre des contrats portant sur la réservation, à compter de fin 2011, de capacités d'importation de gaz via la Belgique, pour des durées s'étendant au maximum jusqu'en 2027.

La provision a été dotée à hauteur de 4.9 millions d'euros durant l'exercice 2023. Le montant de la provision s'élève à 16.6 millions d'euros à fin 2023.

Autres provisions pour risques

- Le produit à recevoir d'un montant total de 5.3 millions d'euros au titre de peines et soins relatifs à des périodes antérieures au 31 décembre 2017 a été provisionné en 2018 pour le même montant. La provision a été totalement reprise en 2023 ainsi que le produit à recevoir du fait du délai de prescription de l'action en justice.
- Une provision pour risques avait été comptabilisée dans le cadre d'un litige entre ENEDIS et la société Total Spring France. Le montant de la provision au 31.12.2022 était de 2.9 millions d'euros. La provision a été totalement reprise en 2023 suite au paiement du protocole transactionnel.

- Total Direct Energie a engagé le 30 avril 2021 une action au fond contre EDF devant le Tribunal de Commerce de Paris afin d'une part de faire juger qu'elle était fondée à mettre en œuvre la clause de force majeure, et d'autre part d'obtenir l'indemnisation du préjudice qu'elle a subi. EDF a été condamnée à verser à TEEGF la somme de 53,9 millions d'euros à titre de dommages-intérêts, ainsi que 100k€ au titre de l'article 700 CPC.EDF s'est acquittée du paiement de la somme en question et ce montant a été provisionné dans les comptes en janvier 2022.

Provisions pour charges

Les provisions pour charges correspondent aux provisions pour avantages du personnel de la Société s'élèvent à 2.1 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 2.5 millions d'euros à fin 2022.

Note 19. DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Autres emprunts obligataires	**-**	**68 533**
Concours bancaires	702	**7 381**
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	**702**	**7 381**
Autres emprunts	388 861	**387 954**
Dettes financières diverses	10 400	**10 349**
Emprunts et dettes financières divers	**399 261**	**398 303**
Dettes financières	**399 963**	**474 217**

L'emprunt obligataire auprès de BNP Securities tranche PP3 a été totalement remboursé en octobre 2023.

Les concours bancaires sont composés des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus à payer.

Le poste « autres emprunts » comprend un emprunt auprès de TotalEnergies Treasury pour un montant de 384 millions d'euros.

Les dettes financières diverses se composent principalement des dépôts de garantie reçus de la part de certains clients.

Note 20. DETTES DIVERSES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

20.1 Dettes diverses

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Clients - avances et acomptes reçus	1 777 350	1 709 399
Fournisseurs	576 355	363 021
Fournisseurs - factures non parvenues	2 661 803	3 102 095
Clients créditeurs	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**3 238 158**	**3 465 115**
Dettes fiscales	510 590	618 505
Dettes sociales	21 557	19 029
Dettes fiscales et sociales	**532 147**	**637 533**
Dettes sur immobilisations	**-**	-
Autres dettes	**694 538**	456 354
Dettes diverses	**6 242 192**	**6 268 401**

Les autres dettes sont constituées principalement des clients créditeurs et des montants dû en raison du factoring.

20.2 Produits constatés d'avance

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Prestations de service	-	-
Franchise de loyer	24 118	445
Vente d'énergie	436 706	4 207 623
Vente stock gaz TGP	430	430
Produits constatés d'avance	**461 255**	**4 208 498**

La baisse des « vente d'énergie » s'explique par la reprise des produits constatés d'avance liés aux ventes à terme qui ont été livrés.

20.3 Ventilation des dettes par échéances

En milliers d'euros	31/12/2023	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	702	702		
Emprunts et dettes financières divers	399 261	15 261	384 000	
Dettes financières	**399 963**	**15 963**	**384 000**	-
Clients - avances et acomptes reçus	1 777 350	1 777 350		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 238 158	3 238 158		
Dettes fiscales et sociales	532 147	532 147		
Autres dettes	694 538	694 538		
Dettes diverses	**6 242 192**	**6 242 192**	-	-
Produits constatés d'avance	**461 255**	**460 157**	**1 098**	-
Total	**7 103 411**	**6 718 313**	**385 098**	-

20.4 Charges à payer

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Founisseurs - factures à recevoir	2 661 803	3 102 095
Clients - avoirs à établir	522 727	299 089
Dettes fiscales et sociales	18 528	16 137
Autres emprunts - Intérêts courus	4 899	4 525
Banque - Intérêts courus	182	98
Charges à payer	**3 208 139**	**3 421 944**

Note 21. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

21.1 Engagements d'achats et de ventes d'énergie

Afin d'ajuster ses approvisionnements et couvrir les consommations de ses clients, la Société conclut des contrats fermes ou optionnels d'achats à terme et de vente à terme d'électricité et de gaz sur le marché de gré à gré ou sur un marché organisé.

Au 31 décembre 2023 les engagements résultant de ces contrats sont les suivants :

Notionnels en k€	31/12/2023	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	4 735 571	3 796 740	595 453	343 378
Engagement net sur opération gaz	1 038 013	895 430	142 583	-
Engagement net sur opération autres	136 588	115 235	21 353	-

Notionnels en GWh	31/12/2023	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	53 714	43 673	5 630	4 411
Engagement net sur opération gaz	19 984	16 063	3 921	-
Engagement net sur opération autres	14 048	11 600	2 448	-

Notionnels en k€	31/12/2022	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	11 096 975	9 486 386	1 610 589	-
Engagement net sur opération gaz	1 695 203	1 279 576	415 627	-

Notionnels en GWh	31/12/2022	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	53 738	31 494	22 244	-
Engagement net sur opération gaz	23 872	17 910	5 962	-

Le Mark-to-Market de ces instruments est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Gain ou perte sur operations à terme	(1 253 443)	(1 946 076)
Gain ou perte sur option d'achat	-	-

21.2 Cautions et nantissements

Garanties données

En milliers d'euros	31/12/2023	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Garanties Bancaires sur contrats énergie OTC	8 155	8 155		
Garanties Bancaires ARENH	76 518		76 518	
Garanties Bancaires Enchères EDF	30 000		30 000	
Garanties Bancaires liées au réseau	48 139	48 139		
Autres garanties bancaires	4 043	2 750	1 150	143
Total	**166 855**	**59 044**	**107 668**	**143**

Garanties reçues

En milliers d'euros	31/12/2023	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Garanties Bancaires sur contrats énergie OTC	24 081	17 441	6 640	
Total	**24 081**	**17 441**	**6 640**	**-**

Les garanties bancaires sur contrats énergie OTC représentent des garanties émises envers les contreparties industrielles de la Société concernant les contrats long-terme mis en place et qui couvrent principalement des garanties de paiements.

Les garanties bancaires liées au réseau correspondent aux cautions émises envers les responsables des réseaux de transport et de distribution d'énergie, pour couvrir le risque de défaut de la Société en tant qu'acteur sur les réseaux français.

Note 22. SITUATION FISCALE

22.1 Intégration fiscale

Depuis l'exercice 2019 TotalEnergies Electricité et Gaz France fait partie de l'intégration fiscale de sa société mère TotalEnergies SE.

La convention d'intégration fiscale conduit les filiales du groupe fiscal à constater une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale.

22.2 Allègements de la dette future d'impôt

Le taux d'impôt retenu pour le calcul de la fiscalité différée de TotalEnergies Electricité et Gaz France est de 25.8%.

		Impôts différés	
Situation au 31/12/2023	**Base de calcul**	**Actif**	**Passif**
Déficits reportables fiscalement	**741 292**	**191 439**	**-**
Deficits au 31/12/2022	594 947	153 645	
Déficit fiscal 2023	146 345	37 794	

Note 23. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros	Valeur des titres		% capital	Capital	Autres capitaux	Avances	Chiffres	Résultat	Dividendes	
	Brut	Provision	détenu		propres	consenties	d'affaires		encaissés	
TotalEnergies Power Génération France	18 500	(13 257)	100%	510	82 565	-	225	64 310	-	*(1)*
Dsflow	8 688	-	100%	10	99	-	411	23	-	*(1)*
TotalEnergies Integrated Power ESS Belgium	10 355	(10 355)	100%	10 355	(10 308)	-	-	(14)	-	*(1)*
TotalEnergies CE Bayet	44 434	-	100%	42 000	63 745	-	221 627	59 346	17 000	*(1)*
TotalEnergies CE Marchienne au Pont	8 243	-	100%	44 025	593	-	134 526	9 821	-	*(1)*
TotalEnergies Renouvelables France	386 033	-	100%	8 625	28 594	-	44 096	(3 943)	30 694	*(1)*
TotalEnergies CE Saint Avold	181 342	-	100%	17 707	238 249	-	654 610	114 992	33 000	*(1)*
Vertigo	1 250	-	25%	1 479	24 463	-	255 233	15 183	3 122	*(2)*
Hetty	4 200	-	100%	1 000	1 009	-	3 464	126	-	*(1)*
Cono sur	2	-	5%			-			-	*(3)*

(1) Comptes au 31/12/2023
(2) Comptes au 30/09/2023
(3) Aucun chiffre disponible

Note 24. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

Les éléments relatifs aux entreprises liées et entreprises associées sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Titres de participations	663 045	642 852
Créances (nettes de provisions) clients et comptes rattachés	1 177 454	1 257 587
Autres créances	517 896	3 172 565
Disponibilités	-	1 647
Charges constatées d'avance	95 002	129 679
Emprunts et dettes financières	(388 864)	(387 957)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(2 222 420)	(2 555 495)
Ventes de marchandises	3 180 575	2 272 825
Production vendue - services	2 093 368	5 218 203
Autres produits	934	-
Achats de marchandises	(14 384 712)	(9 905 059)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(2 123 387)	(5 314 663)
Autres achats et charges externes	(45 393)	(23 388)
Autres charges	(26)	-
Salaires et traitements	(2 553)	(1 228)
Produits financiers	112 769	133 509
Charges Intérêts des comptes courants groupe	(17 654)	(9 133)

Toutes les transactions significatives effectuées par TotalEnergies Electricité et Gaz France avec des parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Note 25. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2023, les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 1.1 million d'euros.

Note 26. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Au titre de l'exercice 2023, l'information sur le montant des rémunérations allouées aux dirigeants n'est pas donnée car elle conduirait à identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.

Note 27. COMPTES CONSOLIDES

La Société est consolidée dans les comptes de la société TotalEnergies SE, sise 2 Place Jean Millier - 92400 Courbevoie.

Note 28. EVENEMENTS POST CLÔTURE

Rien à signaler